

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 14 (A/39/14)



NATIONS UNIES

**RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'INSTITUT DES NATIONS UNIES
POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-NEUVIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 14 (A/39/14)



NATIONS UNIES

New York, 1984

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[21 août 1984]

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragrapbes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION	1 - 22	1
<u>Chapitre</u>		
I. CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNITAR	23 - 65	7
A. Vues du Conseil d'administration sur les arrangements à prendre pour le financement à long terme de l'UNITAR et sur le rôle futur de l'Institut	25 - 37	7
1. Arrangements à prendre pour le financement à long terme de l'UNITAR	27 - 34	7
2. Le rôle futur de l'UNITAR	35 - 37	9
B. Programme de travail pour l'exercice biennal 1984-1985	38 - 65	10
1. Programme de formation pour 1984-1985	39 - 53	10
a) Orientation du programme	39 - 44	10
b) Formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale	45 - 47	11
c) Formation en matière de développement économique et social	48 - 52	12
d) Recherches sur la formation et promotion de la formation	53	14
2. Programme de recherche pour 1984-1985	54 - 65	14
a) Recherche sur les questions de paix et de sécurité	58 - 61	15
i) L'Organisation des Nations Unies et le maintien de la paix et de la sécurité internationales : rétrospective et perspectives d'avenir ...	58 - 59	15
ii) Prévention de la guerre nucléaire ...	60	16
iii) Mesures visant à renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité	61	16

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
b) Questions de développement économique et social	62	16
c) Questions institutionnelles	63 - 65	16
i) L'Assemblée générale : suggestions de réformes	63	16
ii) L'image de l'Organisation des Nations Unies	64	16
iii) Techniques et pratiques de négociation de l'Organisation des Nations Unies	65	17
II. EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL EN 1983 ET 1984	66 - 158	18
A. Programme de formation	67 - 132	18
1. Formation en matière de coopération internationale et de diplomatie multilatérale	72 - 115	19
a) Formation en matière de diplomatie multilatérale à l'intention des membres des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies	72 - 87	19
i) Séminaire à l'intention des diplomates récemment arrivés des missions permanentes (Genève, 28 novembre-2 décembre 1983)	72 - 73	19
ii) Cours d'orientation à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes (New York, 24-27 janvier 1984)	74 - 76	19
iii) Séminaire de l'IDE et de l'UNITAR sur les questions intéressant le développement international (New York/Washington, 17 février-2 mars 1984)	77 - 80	20
iv) Cours pratiques sur la rédaction de traités, de résolutions et d'autres instruments juridiques internationaux (New York, 9-13 et 18 avril 1984 ...	81 - 83	20
v) Atelier sur l'organisation, la recherche et l'utilisation de la documentation de l'Organisation des Nations Unies (Genève, 8-18 mai 1984)	84 - 86	21

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
vi) Réunion d'information sur la récente évolution du droit humanitaire international (Genève, 18 et 20 juin 1984)	87	21
b) Cours de formation destinés à d'autres fonctionnaires nationaux s'occupant de coopération internationale	88 - 96	22
i) Programme de bourses ONU/UNITAR de droit international (La Haye, 3 juillet-11 août 1983 et autres localités entre le 11 août et le 4 novembre 1983	88 - 91	22
ii) Cours régional ONU/UNITAR de formation et de perfectionnement en droit international pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Buenos Aires, 26 septembre-7 octobre 1983)	92 - 95	23
iii) Présentation de rapports au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme	96	23
c) Formation dispensée à la demande expresse des Etats Membres	97 - 104	24
i) Séminaires d'information à l'intention de diplomates saoudiens (New York, 6-9 septembre et 21 novembre-1er décembre 1983)	97 - 98	24
ii) Cours de formation sur la coopération internationale et la diplomatie multilatérale à l'intention de jeunes diplomates originaires de pays d'Afrique francophones (Paris/Genève/Bruxelles/Berlin/Bonn, 16 avril - 15 juin 1984)	99 - 102	24
iii) Formation de fonctionnaires des conférences koweïtiens (Genève, 8-25 mai 1984)	103 - 104	25
d) Assistance de type consultatif	105 - 111	26
i) L'Institut des relations internationales (Jamahiriya arabe libyenne)	105	26
ii) L'Institut d'études diplomatiques (Arabie saoudite)	106	26

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
iii) Mission d'enquête sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (Tunis, 14-29 août 1983)	107 - 108	26
iv) Formation à la diplomatie pour la région du Pacifique	109 - 110	26
v) Institutions de formation à la diplomatie en Amérique latine	111	27
e) Formation destinée aux fonctionnaires des organismes des Nations Unies et aux experts hors siège ; cours d'orientation sur la fonction publique internationale à l'intention des fonctionnaires des organisations et organismes des Nations Unies ayant leur siège en Europe (Genève, 26-30 mars 1984)	112 - 115	27
2. Formation en matière de développement économique et social	116 - 122	28
a) Formation de spécialistes de la gestion du développement	116 - 118	28
i) Séminaire UNITAR/IDE sur la gestion des projets de développement rural à l'intention du personnel d'encadrement originaire de quatre pays africains francophones (Rwanda, 6-24 février 1984)	116	28
ii) Séminaire UNITAR/PNUD à l'intention des planificateurs du développement originaires des pays africains anglophones les moins avancés et de leurs homologues du PNUD (Botswana, 2-13 avril 1984)	117 - 118	28
b) Formation à la gestion financière : séminaire à l'intention des formateurs d'institutions de financement du développement d'Asie et d'Afrique (Washington, 25 juin-11 juillet 1984)	119 - 120	29

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphe</u> s	<u>Pages</u>
c) Formation à l'intention des experts chargés de l'assistance technique : séminaire sur la formation et les techniques de développement institutionnel, destiné aux experts chargés de l'assistance technique (Amsterdam, 13-15 juin 1984)	121	29
d) Planification d'autres activités de formation	122	30
3. Recherche dans le domaine de la formation et promotion de la formation	123	30
4. Coopération avec d'autres institutions	124 - 132	30
a) Dix-huitième réunion annuelle des directeurs des instituts des Nations Unies pour la formation, la recherche et la planification (Genève, 13-15 juillet 1983)	127 - 128	30
b) Participation aux activités de formation interinstitutions : dixième session du Sous-Comité chargé de la formation du personnel du Comité consultatif pour les questions administratives (Vienne, 14-18 mai 1984)	129 - 131	31
c) Onzième réunion des doyens et des directeurs des académies diplomatiques et des instituts de relations internationales (Vienne, 20-23 septembre 1983)	132	31
B. Programme de recherche	133 - 158	32
1. Projets financés par le Fonds général	137 - 139	32
2. Projets financés par des dons à des fins spéciales	140 - 158	33
a) Préparation d'un guide sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels	140 - 142	33
b) Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international	143 - 145	34
c) Droits de l'enfant	146	34

TABLE DES MATIERES (suite)

<u>Chapitre</u>	<u>Paragrapes</u>	<u>Pages</u>
d) Evaluation de la responsabilité des Etats pour les dommages causés par des innovations scientifiques et techniques	147	35
e) Les mouvements de population dans les Caraïbes anglophones et leurs incidences sur la planification du développement ..	148 - 149	35
f) Autres modèles de développement appliqués par les pays en développement; l'expérience mongole	150	36
g) Rôle du secteur dans le développement économique et social des pays d'Afrique	151	36
h) Coopération régionale et internationale dans les années 80	152	36
i) Recherches sur le futur des principales régions en développement du monde	153 - 155	36
j) Etudes sur l'énergie et les ressources naturelles	156 - 158	37
III. GESTION ET QUESTIONS FINANCIERES	159 - 172	38
A. Gestion de l'Institut en 1983-1984	159 - 165	38
B. La situation financière en 1983-1984	166 - 172	39
<u>Annexes</u>		
I. Membres du Conseil d'administration		43
II. Contributions annuelles versées au Fonds général de l'UNITAR, 1980-1984		44
III. Statistiques concernant les activités de formation		49
A. Nombre de participants (de 1966 à 1984)		49
B. Nombre de participants au cours de la période allant du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984		52

INTRODUCTION

1. Conformément aux dispositions de la résolution 2044 (XX) de l'Assemblée générale, en date du 8 décembre 1965, le Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) soumet à l'Assemblée, à sa trente-neuvième session, le présent rapport qui porte sur la période allant du 1^{er} juillet 1983 au 30 juin 1984. Le rapport a été établi à la lumière des débats que l'Assemblée a consacrés à l'UNITAR en novembre et en décembre 1983. L'Assemblée y trouvera les vues du Conseil d'administration de l'UNITAR sur des questions l'intéressant, ainsi que des renseignements sur l'exécution du programme de l'Institut au cours de la période 1983/84.

2. Le rapport que le Directeur général avait soumis à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session 1/ pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 1982 au 30 juin 1983 a été examiné par la Deuxième Commission 2/ après une déclaration liminaire du Directeur général. La Commission a aussi examiné un rapport consacré à l'UNITAR (A/38/220) établi par le Secrétaire général conformément à la résolution 37/142 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1982. Sur la recommandation de la Deuxième Commission, l'Assemblée générale a adopté la résolution 38/177 le 19 décembre 1983, après que ses incidences financières eurent été examinées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 3/ et par la Cinquième Commission (A/38/754). Dans la résolution, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport du Directeur général de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et des mesures qu'il avait déjà prises, avec l'approbation du Conseil d'administration de l'Institut, afin de revitaliser l'Institut et d'en rehausser le prestige; s'est félicitée de la place que l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche continuait d'accorder à la formation et aux recherches économiques et sociales ainsi que des projets spécialement prévus pour traiter des problèmes liés à l'instauration d'un nouvel ordre économique international; a encouragé le Directeur général à continuer de dégager des priorités à long terme pour le programme de formation et de recherche de l'Institut; a noté avec satisfaction les efforts accomplis par le Directeur général pour renforcer la coopération entre l'UNITAR et d'autres institutions s'occupant de questions qui relèvent de la compétence de l'Institut; a prié à nouveau instamment tous les Etats qui n'avaient pas encore versé de contributions à l'UNITAR de le faire et demandé à tous les pays donateurs, en particulier à ceux dont la contribution n'était pas à la mesure de leurs moyens, d'accroître leurs contributions volontaires afin que l'Institut puisse faire face à ses besoins financiers urgents; a prié à nouveau tous les Etats de continuer à annoncer tôt leurs contributions à l'Institut et, si possible, au plus tard lors de la Conférence annuelle des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement et d'en accélérer le versement; a souligné qu'il incombait à l'Institut d'intensifier ses efforts pour améliorer encore sa gestion et accueilli avec satisfaction les mesures prises par le Directeur général pour réduire les dépenses d'administration et mobiliser des ressources afin d'éviter qu'à l'avenir l'Institut n'encoure des déficits budgétaires; a décidé d'appuyer les recommandations du Secrétaire général qui figuraient dans son rapport intérimaire sur le financement de l'Institut et convenu, à titre exceptionnel, qu'une avance de 886 000 dollars devrait être versée à l'Institut pour couvrir son déficit budgétaire en 1983, étant entendu que, conformément aux dispositions figurant dans le rapport du Secrétaire général, il s'agirait d'une avance non renouvelable et remboursable dont le remboursement commencerait après une période de franchise de deux ans au plus; a décidé d'étudier à sa trente-neuvième session la question des arrangements à prendre pour le financement à long terme de l'UNITAR.

3. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ayant estimé, en 1983, que "le moment était venu pour le Secrétaire général, en collaboration avec le Directeur général et le Conseil d'administration de l'Institut, de réexaminer le rôle futur de l'UNITAR" 4/, le Directeur général a jugé opportun d'explicitier, dans la présente introduction, le mandat et les fonctions de l'Institut, de montrer en quoi il était unique et d'exposer les fondements de ses activités. Par ailleurs, le Directeur général a décidé de publier une brochure intitulée "Le vrai visage de l'UNITAR" qui paraîtra avant que l'Assemblée générale examine le point de l'ordre du jour consacré à l'UNITAR et dans laquelle les délégués trouveront des renseignements complémentaires. Le Directeur général espère très sincèrement que ces précisions permettront à l'Assemblée générale d'axer le débat sur la recherche d'une solution au vrai problème, en l'occurrence le financement à long terme de l'UNITAR.

4. Qu'est-ce au juste que l'UNITAR? L'appellation même d'Institut qui est la sienne et le fait que ses seuls moyens d'action soient la formation et la recherche tendent à masquer le vrai mandat de l'Institut de recherche et de formation des Nations Unies, organisme autonome créé "à l'effet d'aider l'Organisation des Nations Unies à atteindre plus efficacement ses objectifs principaux, en particulier pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité et de favoriser le développement économique et social", ainsi qu'il est stipulé dans l'article premier de son statut 5/.

5. Le mandat ainsi défini n'a été confié à aucun autre organisme des Nations Unies; autrement dit, il n'y a aucun chevauchement entre le mandat et les fonctions de l'UNITAR et ceux d'autres organismes des Nations Unies.

6. A l'inverse d'autres instituts des Nations Unies s'occupant de formation et/ou de recherche, l'UNITAR n'est pas un simple institut de formation et de recherche. Ses moyens d'action et sa capacité en matière de formation et de recherche doivent être jugés et utilisés sans perdre de vue son vrai mandat qui est d'accroître l'efficacité de la coopération internationale pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité et de favoriser le développement économique et social.

7. On voit donc bien qu'il existe une différence très nette entre le mandat et les fonctions de l'UNITAR et ceux d'autres organismes tels que l'Université des Nations Unies, l'Université pour la paix et l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, ces différences n'excluant nullement qu'une collaboration étroite s'instaure - et elle s'est effectivement instaurée - entre l'UNITAR et chacun des organismes en question.

8. Ainsi qu'il est stipulé à l'article I de sa charte, l'Université des Nations Unies est

"une communauté internationale de savants vouée à la recherche, à la formation postuniversitaire et à la diffusion du savoir en vue d'atteindre les buts et d'appliquer les principes de la Charte des Nations Unies. Dans l'accomplissement de la tâche qui lui est confiée, elle fonctionne sous les auspices conjoints de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (ci-après dénommée l'Unesco), par l'entremise d'un organe central de programmation et de coordination et d'un réseau de centres et de programmes de recherche et de formation postuniversitaire situés dans les pays développés et dans les pays en développement.

L'Université consacre ses activités à la recherche sur les problèmes mondiaux pressants de la survie, du développement et du bien-être de l'humanité qui relèvent de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions, en accordant toute l'attention voulue aux sciences sociales et humaines ainsi qu'aux sciences naturelles, pures et appliquées.

Les programmes de recherche des établissements de l'Université concernent notamment la coexistence entre les peuples ayant des cultures, des langues et des systèmes sociaux différents; les relations pacifiques entre les Etats et le maintien de la paix et de la sécurité; les droits de l'homme; le développement et les changements économiques et sociaux; l'environnement et l'exploitation rationnelle des ressources; la recherche scientifique fondamentale et l'application des résultats de la science et de la technologie au profit du développement; et les valeurs humaines et universelles liées à l'amélioration de la qualité de la vie.

L'Université fait part des connaissances acquises à l'occasion de ses activités à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions, aux savants et au grand public, afin de renforcer l'interaction dynamique au sein de la communauté mondiale du savoir et de la recherche.

...

L'un des objectifs fondamentaux des centres et programmes de recherche et de formation de l'Université est l'épanouissement en tous lieux, en particulier dans les pays en développement, de solides communautés universitaires et scientifiques se consacrant aux études et aux recherches dont ces pays ont un besoin vital, dans le cadre des objectifs assignés à ces centres et programmes par la présente Charte. L'Université s'efforce d'atténuer l'isolement intellectuel des membres desdites communautés des pays en développement qui risquerait de les inciter à s'expatrier dans les pays développés.

Dans le cadre de ses activités de formation postuniversitaire, l'Université aide les savants, notamment les jeunes savants, à participer à des recherches afin de développer leur aptitude à contribuer au progrès, à l'application et à la diffusion du savoir. L'Université peut également assumer la formation de personnes qui participeront à l'exécution de programmes internationaux ou nationaux d'assistance technique et notamment les initier à l'approche interdisciplinaire des problèmes qu'elles seront appelées à traiter 6/."

9. Ainsi qu'il est stipulé à l'article 2 de sa charte, l'Université pour la paix a été "créée avec la volonté déterminée de doter l'humanité d'un établissement international d'enseignement supérieur au service de la paix, ayant pour objectif de favoriser entre tous les êtres humains un esprit de compréhension, de tolérance et de coexistence pacifique, d'encourager la coopération entre les peuples et de contribuer à réduire les obstacles et les menaces à la paix et au progrès dans le monde, conformément aux nobles aspirations proclamées dans la Charte des Nations Unies. A cette fin, l'Université contribue à la grande tâche universelle d'éducation pour la paix par l'enseignement, la recherche, la formation postuniversitaire et la diffusion de connaissances fondamentales pour le développement intégral de l'être humain et des sociétés, grâce à l'étude interdisciplinaire de toutes les questions liées à la paix." (résolution 35/55 de l'Assemblée générale, en date du 5 décembre 1980, annexe)

10. L'article 12 de la charte met en relief le rôle qui revient à l'Université, par l'intermédiaire du Centre international de documentation et d'information pour la paix qui en fait partie intégrante, pour ce qui est d'identifier, de rassembler et de diffuser les données et informations concernant la paix. Par ailleurs, il est dit à l'article 17 que "l'Université décerne, entre autres, des degrés de maîtrise et de doctorat".

11. En ce qui concerne l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement, on se souviendra qu'au moment où cet organisme a été créé, en 1979, le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement avait décidé que "l'Institut devrait avoir un mandat simple et pragmatique, le chargeant de procéder à des recherches en vue de faire progresser les négociations en cours dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, d'encourager des initiatives pour de nouvelles négociations et de fournir des aperçus généraux sur les problèmes en jeu" (A/34/589, par. 6). En conséquence, il avait estimé que "l'Institut devrait être chargé de mettre en oeuvre le programme de travail général établi par le Conseil consultatif pour les recherches sur le désarmement, conformément à la ligne politique qui aurait été fixée par le Conseil. Pour ce faire, l'Institut devrait entreprendre les études qu'il peut mener lui-même à bien et prendre des dispositions pour que des études soient effectuées par d'autres instituts de recherche" (A/34/589, par. 7). Dans sa résolution 34/83 M du 11 décembre 1979, l'Assemblée générale avait accueilli favorablement ces recommandations.

12. Le 8 avril 1980, le Conseil d'administration de l'UNITAR a adopté la résolution 1 (1980) dans laquelle il décidait d'établir, comme le lui avait demandé l'Assemblée générale, et pour une période allant jusqu'à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devant se tenir en 1982, un Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement "en tant que section nouvelle à fonction distincte au sein de l'UNITAR, sans qu'il soit nécessaire de modifier le statut de l'UNITAR". Le délai est maintenant écoulé et l'Institut est devenu un organisme autonome, sans que la séparation puisse avoir aucun effet sur le mandat et les fonctions de l'UNITAR, tels que définis dans le statut de ce dernier.

13. Deux faits significatifs soulignent bien le rôle particulier et l'importance de l'UNITAR dans le système des Nations Unies. Le premier est que le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social siègent tous les trois au Conseil d'administration de l'UNITAR, qui en est l'organe directeur. Le deuxième est que le Directeur général de l'UNITAR est membre à part entière du Comité administratif de coordination (CAC), organe présidé par le Secrétaire général et où les chefs des secrétariats de toutes les grandes organisations du système examinent les questions intéressant ce dernier. Aucun des directeurs des autres institutions analogues du système, qu'il s'agisse, entre autres, du Recteur de l'Université des Nations Unies ou du Recteur de l'Université pour la paix, n'est membre du CAC.

14. En conclusion, le Directeur général tient à faire remarquer que grâce à son programme de recherche, l'UNITAR peut jouer un rôle capital pour ce qui est d'évaluer et de renforcer l'efficacité des efforts déployés par le système des Nations Unies pour maintenir la paix et la sécurité et favoriser le développement économique et social. D'autre part, le programme de formation de l'UNITAR vise à répondre aux besoins des Etats Membres en personnel qualifié capable de traiter avec compétence des problèmes relatifs au maintien de la paix et de la sécurité et de favoriser aussi efficacement que possible le développement économique et social. C'est dans ce contexte que doivent être examinés les efforts de l'UNITAR.

15. En ce qui concerne la recherche, l'article 2 du statut dit clairement que l'UNITAR "effectue des recherches et des études concernant les attributions et les objectifs des Nations Unies. Ces recherches et ces études tiennent compte en priorité des besoins du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de ceux des autres organes des Nations Unies et des institutions spécialisées" 7/.

16. En ce qui concerne la fonction de formation, il est indiqué, toujours à l'article 2 du statut, que "l'Institut assure la formation à divers niveaux, de personnes, venant en particulier des pays en voie de développement, qui sont appelées à s'acquitter de missions auprès de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées, ou à s'acquitter, dans leur administration nationale, de missions se rattachant à l'activité de l'Organisation des Nations Unies, des organisations qui lui sont reliées, ou d'autres institutions dont l'action s'exerce dans des domaines connexes. Il peut s'agir aussi bien de la formation de fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ou des institutions spécialisées que de la formation en vue de missions spéciales pour le compte des Nations Unies" 7/.

17. C'est sur une interprétation rigoureuse du mandat et des fonctions exposés plus haut que sont fondés les programmes et activités qui laissent transparaître le vrai visage de l'UNITAR.

18. Ainsi, le programme de recherche de l'UNITAR comporte quatre grands volets :

a) Recherche visant à évaluer le mode d'organisation de l'ONU et des autres organismes du système et à déterminer leur degré d'efficacité; il s'agit donc d'une recherche sur les aspects institutionnels du système des Nations Unies;

b) Recherche sur des questions de fond spécifiques intéressant l'ONU et les autres organismes du système dans les domaines du maintien de la paix et de la sécurité et de la promotion du développement économique et social;

c) Recherche sur l'avenir des principales régions en développement, les travaux consistant à définir les défis auxquels elles sont confrontées et à déterminer si les mesures prises ou envisagées sont adaptées; cette recherche est motivée par le souci d'efficacité particulier du système des Nations Unies pour ce qui est de favoriser le développement économique et social;

d) Recherche sur l'énergie et les ressources naturelles, domaines qui, parmi les questions de fond dont l'Organisation des Nations Unies a été saisie au cours des années 70, revêtent une importance particulière; l'UNITAR fait des efforts louables dans ces deux domaines depuis le milieu des années 70 et a obtenu des résultats très intéressants tant pour les pays du tiers monde que pour les pays développés.

19. Outre ces quatre grands axes de recherche placés sous la responsabilité de la Division de la recherche de l'UNITAR, l'Institut a décidé de lancer un programme de recherche sur la formation dont le but est d'assurer l'efficacité maximale des activités de formation conçues et exécutées par l'UNITAR et par d'autres organismes du système des Nations Unies. Ce programme relève de la Division de la formation de l'UNITAR.

20. Compte tenu du mandat de l'UNITAR dans le domaine de la formation, le programme en la matière couvre les trois domaines ci-après :

a) Formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale, qui comprend, entre autres, la formation de membres des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, la formation d'autres fonctionnaires nationaux au droit international ainsi qu'à la diplomatie multilatérale et aux négociations internationales, enfin, la formation du personnel des Nations Unies;

b) Formation en matière de développement économique et social, qui comprend la formation de formateurs dans plusieurs disciplines et la formation d'experts aux questions de développement;

c) Recherche sur la formation et la promotion de la formation.

21. On peut entendre parfois certaines délégations recommander que l'UNITAR limite ses activités à la formation. Or il ressort clairement de ce qui précède que cela reviendrait à tronquer le mandat de l'Institut. D'autre part, les contributions volontaires versées par les Etats Membres au Fonds général de l'UNITAR sont tellement faibles que les activités de formation en matière de développement économique et social sont financées exclusivement à l'aide de subventions spéciales. Les ressources du Fonds général servent principalement à financer des travaux de recherche sur le système des Nations Unies et des activités de formation en matière de coopération internationale et de diplomatie multilatérale qui ne sont pas organisées à l'intention d'un Etat Membre particulier. Toutes les autres activités de recherche et de formation sont financées à l'aide de subventions spéciales.

22. Le Directeur général espère très sincèrement que les éclaircissements fournis dans la présente introduction faciliteront le débat que l'Assemblée générale consacrera à l'UNITAR en 1984.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNITAR

23. La vingt-deuxième session du Conseil d'administration s'est tenue à New York, du 19 au 23 mars 1984. L'ordre du jour comportait deux grandes questions :

a) Examen de la question des arrangements à prendre pour le financement à long terme de l'UNITAR et du rôle futur de l'Institut;

b) Examen et approbation du projet de programme de travail de l'UNITAR pour l'exercice biennal 1984-1985 et adoption du budget pour 1984.

24. Le Conseil d'administration a également examiné plusieurs rapport du Directeur général relatifs à l'exécution du programme de travail de 1983.

A. Vues du Conseil d'administration sur les arrangements à prendre pour le financement à long terme de l'UNITAR et sur le rôle futur de l'Institut

25. Le Secrétaire général a présidé l'ouverture de la session et, dans la déclaration qu'il a faite au Conseil, a souligné qu'on ne dirait jamais assez à quel point la mission de l'UNITAR était importante pour l'Organisation des Nations Unies. Il estimait qu'en l'état actuel des relations internationales, dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies essayait de faire en sorte que la raison prime la force, il était indispensable que les représentants des Etats Membres et les fonctionnaires internationaux aient une connaissance intime des pratiques de l'Organisation des Nations Unies et une parfaite maîtrise des techniques à employer pour instaurer la paix. Le besoin se faisait plus que jamais sentir d'un cadre favorable à l'étude, à l'analyse et à la réflexion, où les intéressés pourraient se pencher sur les pratiques, les activités et l'évolution du système des Nations Unies. Le Secrétaire général était donc arrivé à la conclusion que si l'UNITAR n'existait pas, il faudrait l'inventer.

26. Dans le message qu'il a adressé au Conseil d'administration en sa qualité de membre de droit, le Président de l'Assemblée générale a souligné que l'Assemblée avait reconnu la valeur des efforts déployés depuis de longues années par l'UNITAR et avait offert au Conseil d'administration et au Directeur général encouragements et appui dans leurs efforts visant à revitaliser l'Institut pour qu'il remplisse plus efficacement son mandat. Le Président du Conseil économique et social, parlant lui aussi en qualité de membre de droit du Conseil et se référant aux difficultés financières chroniques de l'Institut, a insisté pour que soient étudiées toutes les solutions à long terme.

1. Arrangements à prendre pour le financement à long terme de l'UNITAR

27. Le Conseil d'administration s'est félicité que, dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général se soit dit convaincu que l'UNITAR avait un rôle essentiel à jouer pour ce qui était d'atteindre les objectifs plus larges du système des Nations Unies et qu'il ait déclaré son intention de faire tout ce qui était en son pouvoir pour que l'Institut soit renforcé et dispose des moyens de s'acquitter intégralement de son mandat. Le Secrétaire général a notamment précisé qu'il userait de tout son poids pour encourager les initiatives tendant à améliorer la situation financière de l'Institut.

28. Le Conseil a réaffirmé que le montant minimum des crédits nécessaires pour financer un programme viable de formation et de recherche était de 3 millions de dollars des Etats-Unis par an pour la période 1984-1985; malheureusement, il est arrivé à la conclusion qu'au rythme actuel il était peu probable que les contributions annuelles couvrent ces besoins minimums.

29. Par conséquent, le Conseil a approuvé les trois méthodes proposées par le Directeur général pour mobiliser les fonds nécessaires à long terme, à savoir :

a) La création d'un fonds de réserve de 15 millions de dollars financé à l'aide de subventions et/ou de prêts à des conditions de faveur;

b) La mise en place d'un système de reconstitution des ressources en vertu duquel un montant déterminé, qui serait revu périodiquement, serait versé par l'ensemble ou une fraction importante des contribuants;

c) La création d'un fonds de dotation de 50 millions de dollars minimum financé à la fois par des avances des Etats Membres représentant 10 années de contributions et par des prêts consentis à l'UNITAR à des conditions de faveur.

30. Le Conseil a indiqué que ses préférences allaient à la troisième méthode, c'est-à-dire à la création d'un fonds de dotation de 50 millions de dollars minimum, car il estimait que ce montant permettrait à l'Institut de poursuivre ses activités au niveau souhaité. Néanmoins, le Conseil est convenu qu'il fallait encourager les Etats Membres à financer l'UNITAR à long terme en les laissant libres de choisir l'une ou l'autre des trois méthodes proposées ou de les combiner.

31. Le Conseil a vivement recommandé au Secrétaire général d'intervenir personnellement, au niveau le plus élevé, auprès des gouvernements des Etats Membres, afin de leur faire partager sa conviction quant à l'importance de l'UNITAR et à la nécessité de trouver une solution au problème du financement à long terme de l'Institut à l'aide de contributions volontaires et de leur présenter les trois méthodes approuvées par le Conseil en indiquant celle que le Conseil préférait.

32. Le Conseil a rappelé qu'à son avis il était préférable de ne pas imputer le programme de l'UNITAR sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, cette position étant conforme au statut original de l'UNITAR, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale.

33. Le Conseil était pleinement conscient qu'il faudrait peut-être un certain temps avant que les solutions proposées au problème du financement de l'Institut portent leurs fruits. Il a donc recommandé au Secrétaire général de prier les Etats Membres d'accroître sensiblement leurs contributions volontaires à l'UNITAR dans l'intervalle, de sorte que le montant des ressources du Fonds général pour la période 1984-1985 soit suffisant pour que l'Institut puisse poursuivre efficacement ses travaux.

34. Le Conseil a approuvé les initiatives prises par le Directeur général pour étudier toutes les possibilités d'accroître les moyens d'action de l'UNITAR en instaurant une collaboration plus étroite avec des fondations et d'autres organisations non gouvernementales, conformément au statut de l'Institut. Il a notamment conseillé au Directeur général de solliciter des particuliers fortunés et les gouvernements en mesure de consentir un effort spécial, en plus de leurs contributions volontaires, pour les inciter à couvrir le coût de chaires d'enseignement correspondant à des activités spécifiques, d'inviter les

gouvernements à détacher auprès de l'UNITAR, à titre gracieux, des ressortissants qualifiés qui participeraient à la planification et à l'exécution du programme de l'Institut, et de demander instamment aux gouvernements de pays développés de financer le détachement auprès de l'UNITAR d'administrateurs originaires de pays du tiers monde.

2. Le rôle futur de l'UNITAR

35. A sa session extraordinaire d'avril 1983, le Conseil d'administration a examiné de façon approfondie un rapport établi par le Directeur général et relatif à l'orientation du programme de l'Institut au cours des années à venir, rapport dans lequel étaient analysés le mandat et les fonctions de l'UNITAR. Le Conseil a repris l'examen du rôle de l'Institut à la lumière de ce rapport.

36. Lors du débat qu'il a eu sur le rôle futur de l'UNITAR à sa vingt-deuxième session, en mars 1984, le Comité a réaffirmé l'importance du mandat de l'Institut et la nécessité de donner à ce dernier un appui sans réserve et les moyens de s'acquitter de ses fonctions de façon satisfaisante. Il a souligné l'importance du programme que devaient financer les ressources du Fonds général, programme qui devait se composer de projets visant à résoudre les problèmes les plus pressants qui se posaient aux Etats Membres et à la communauté internationale. Parmi les programmes et projets conçus dans cet esprit et les mieux à même d'imprimer à l'UNITAR la nouvelle image de marque souhaitée par le Directeur général et le Conseil, ce dernier a relevé les projets ci-après :

a) Recherche :

- i) Un programme de recherche échelonné sur plusieurs années et comportant une série d'études de cas axés sur la coopération internationale, le but étant d'améliorer la gestion du système mondial; le programme prévoit, entre autres, des études et une évaluation de l'efficacité du système des Nations Unies pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité et de favoriser le développement économique et social;
- ii) Un programme de recherche conjoint devant porter sur la révolution en matière d'information et ses conséquences pour les pays du tiers monde;

b) Formation :

- i) Mise en place de services consultatifs, à l'intention des organismes des Nations Unies, portant sur la qualité et les résultats de leurs programmes de formation en matière de développement économique et social et, notamment, organisation de projets de formation pilotes conjoints pouvant déboucher sur de nouvelles méthodes et techniques de formation; ce programme de formation novateur aurait pour effet d'améliorer la qualité des activités traditionnelles de formation de l'UNITAR et ce dernier mettrait à profit l'expérience ainsi acquise dans le cadre de l'assistance qu'il fournit aux instituts régionaux, sous-régionaux et régionaux pour la formation de formateurs.
- ii) Etude préliminaire à la création par l'UNITAR d'un institut de formation orienté vers le développement et destiné au personnel des organismes nationaux et internationaux s'occupant de la coopération avec des pays du tiers monde aux fins du développement;

c) Documentation et publications :

- i) Création d'un centre de documentation de l'UNITAR sur les problèmes mondiaux qui serait intégré au secrétariat de l'Institut et contribuerait à une bonne information des Etats Membres;
- ii) Lancement par l'UNITAR d'une revue périodique consacrée à des problèmes mondiaux et visant à la diffusion d'informations factuelles et d'idées; on s'efforcera d'obtenir des articles pour cette revue aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

37. Le Conseil s'est félicité de la volonté montrée par le Directeur général de renforcer encore la coopération entre l'UNITAR et d'autres organismes, notamment les organes des Nations Unies ayant des activités dans des domaines relevant de sa compétence, tels que l'Université des Nations Unies, l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement et les autres entités intéressées, qu'il s'agisse d'institutions spécialisées, d'organisations non gouvernementales ou d'organismes nationaux ou régionaux créés par les Etats Membres.

B. Programme de travail pour l'exercice biennal 1984-1985

38. Le Conseil a approuvé le programme de travail pour 1984-1985 tel qu'il a été proposé par le Directeur général, étant entendu que ce programme serait revu par le Conseil en 1985, en fonction de la situation financière de l'Institut en 1984-1985. On trouvera ci-dessous un résumé des principales caractéristiques de ce programme de travail.

1. Programme de formation pour 1984-1985

a) Orientation du programme

39. Dans les années à venir, l'UNITAR mènera ses activités de formation en tenant compte des résultats des discussions et consultations approfondies qui ont eu lieu en 1983 à propos du rôle de l'Institut dans ce domaine. Si la formation dispensée par l'UNITAR continue d'être axée principalement sur les préoccupations de l'Institut, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social, un effort particulier sera fait pour mieux adapter le programme de formation aux défis et aux exigences des années 80. Plus précisément, les activités de formation de l'UNITAR correspondront davantage aux besoins, seront plus sélectives et viseront à être plus efficaces et à avoir plus d'effet.

40. Dans l'exercice de son mandat d'organisme de formation, l'UNITAR s'inspirera des principes suivants :

a) L'Institut jouera, autant que possible, un rôle actif de catalyseur pour promouvoir, tant la formation que l'information touchant aux activités de formation;

b) L'action entreprise par l'Institut dans le domaine de la formation visera à renforcer les organismes de formation existant dans les pays en développement et à promouvoir la coopération technique entre pays en développement en matière de formation;

c) L'action entreprise par l'Institut dans le domaine de la formation sera menée, chaque fois que cela est possible et réalisable, en coopération avec d'autres organismes de formation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies;

d) L'Institut perfectionnera ses méthodes de formation en mettant l'accent sur l'apprentissage actif et la participation. Il mettra également au point du matériel approprié de haute qualité;

e) L'Institut établira des liens étroits entre la formation et la recherche en appliquant et en intégrant systématiquement les efforts de recherche et leurs résultats aux activités de formation et en menant des recherches sur les questions liées à la formation.

41. Le programme de formation de l'UNITAR, à compter de 1984, a été restructuré conformément à ses principes directeurs afin d'englober tous les aspects du mandat de l'Institut. Ce programme comportera trois éléments principaux :

a) Formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale;

b) Formation en matière de développement économique et social;

c) Recherche sur la formation et promotion de la formation; cet élément permettra à l'Institut d'améliorer la qualité des cours de formation et contribuera notamment à promouvoir la coopération technique entre pays en développement dans le domaine de la formation.

42. La Division de la formation a été réorganisée conformément aux fonctions susmentionnées. Le Directeur de la formation, outre qu'il supervise les deux services dirigés respectivement par le Chef du programme de formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale et le Chef du programme de formation en matière de développement économique et social, est responsable de la recherche sur la formation et de la promotion de la formation.

43. La recherche sur la formation et la promotion de la formation, ainsi que le programme de formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale - à l'exception des activités d'assistance à tel ou tel pays membre - seront financés au moyen des ressources du Fonds général, alors que le programme de formation en matière de développement économique et social, étant axé sur le développement et sur les besoins particuliers de tel ou tel pays en développement, sera en grande partie financé par des subventions à des fins spéciales.

44. D'autres organisations du système des Nations Unies ainsi que des organisations externes au système ont accueilli favorablement cette orientation du programme de formation pour 1984-1985 et un certain nombre d'entre elles ont indiqué des domaines précis où elles pensaient qu'une coopération serait possible.

b) Formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale

45. Le programme de formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale assuré par l'UNITAR a pour objectif principal d'aider les Etats Membres à participer de manière plus efficace au système de coopération internationale, en particulier dans le cadre des Nations Unies, et de mettre à leur disposition les connaissances théoriques et pratiques les plus récentes à cette

fin. Il s'adresse plus précisément aux diplomates et autres responsables gouvernementaux appelés à s'occuper de relations extérieures et porte principalement sur les problèmes, procédures et techniques de la coopération internationale et de la diplomatie multilatérale.

46. Le programme de formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale a été structuré en fonction de l'évolution des besoins et priorités des Etats Membres, tels qu'ils ressortent notamment des résultats de l'enquête effectuée dans la première moitié de 1983 auprès des missions permanentes à New York et à Genève et des discussions et recommandations du Groupe consultatif sur la formation qui s'est réuni à New York en mai 1983. Compte tenu des contraintes budgétaires qui pèsent sur l'Institut, ce programme doit être sélectif tout en conservant assez de souplesse pour s'adapter aux modifications qui pourraient intervenir au cours de l'exercice biennal.

47. Etant donné les besoins d'une part et les ressources limitées de l'autre, le programme de formation sera principalement axé sur :

a) La formation à la diplomatie multilatérale des membres des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies;

b) La formation d'autres responsables gouvernementaux appelés à s'occuper de coopération internationale;

c) Les programmes de formation qui répondent à des demandes spécifiques émanant de tel ou tel Etat Membre et portant sur la coopération internationale et la diplomatie multilatérale;

d) L'assistance de type consultatif accordée à des organismes de formation à la diplomatie dans les pays en développement;

e) La formation de fonctionnaires du système des Nations Unies et d'experts rattachés aux services extérieurs.

c) Formation en matière de développement économique et social

48. Le programme de formation de l'UNITAR en matière de développement économique et social a pour objectif général de contribuer à l'effort entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour mettre à la disposition des responsables dans les pays du tiers monde, les connaissances théoriques et pratiques essentielles qui leur permettront de mieux planifier et gérer le processus de développement national. Il est également conçu pour faciliter l'interaction entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales des pays développés et des pays en développement en vue d'améliorer l'efficacité des programmes de formation dans le tiers monde.

49. Ce programme vise principalement à développer la capacité des pays du tiers monde de concevoir, organiser et évaluer leurs propres activités de formation. Aussi, sera-t-il axé sur l'organisation de la formation des formateurs et sur la création d'organismes de formation.

50. Les principaux objectifs de ce programme peuvent être décrits comme suit :

- a) Aider les Etats Membres à déterminer leurs besoins et priorités en matière de formation, à concevoir et organiser des programmes de formation soigneusement sélectionnés et à surveiller l'impact de ces programmes sur leur développement économique et social;
- b) Renforcer l'efficacité des organismes de formation dans le tiers monde grâce à la formation de formateurs et à des programmes de mise en place d'institutions;
- c) Etre une enceinte où toutes les institutions peuvent avoir accès aux idées, connaissances et techniques nouvelles, élaborées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies et mettre au point le matériel de formation approprié;
- d) Etablir des réseaux pour la promotion de la coopération technique entre pays en développement en matière de formation pour le développement économique et social;
- e) Organiser, avec d'autres institutions du système des Nations Unies, des programmes conjoints de formation en matière de développement économique et social des pays du tiers monde.

51. Afin de réaliser ces objectifs, on envisage les types suivants d'intervention :

- a) Action directe, c'est-à-dire organisation par l'UNITAR d'une série d'activités de formation soigneusement sélectionnées;
- b) Action indirecte, c'est-à-dire conception et exécution d'activités de formation en coopération avec des organismes de formation du tiers monde;
- c) Action coopérative, c'est-à-dire coopération avec les institutions, du système des Nations Unies et de l'extérieur, qui s'occupent de formation en matière de développement économique et social dans des pays du tiers monde et diffusion de l'information relative à la formation.

52. Etant donné les besoins et les ressources limitées d'une part et les efforts de formation déjà entrepris dans ce domaine par d'autres organismes d'autre part, l'UNITAR axera son programme de formation sur le développement économique et social pour l'exercice biennal 1984-1985, sur les quatre domaines prioritaires suivants :

- a) Formation des responsables du développement : ce programme vise à développer les connaissances et les compétences des personnes chargées de concevoir, d'exécuter et de suivre les programmes et projets de développement dans les pays du tiers monde;
- b) Formation en matière de modernisation de l'administration publique dans les pays africains : cette activité de formation a pour objectif principal d'accroître l'efficacité de l'administration publique des pays africains en améliorant la qualité du travail des responsables et du personnel;

c) Formation à la gestion des entreprises publiques (et parapubliques) : on organisera des activités de formation visant à accroître l'efficacité de la gestion des entreprises publiques afin qu'elles participent au maximum au développement économique et social national des pays en développement;

d) Formation à la gestion financière : ce programme a pour objectif de permettre aux hauts fonctionnaires des pays du tiers monde de mieux faire face aux questions financières, et notamment à la gestion de la dette.

d) Recherches sur la formation et promotion de la formation

53. Outre les programmes de formation décrits ci-dessus, la Division de la formation entreprendra un certain nombre d'activités de recherches sur la formation et de promotion de la formation. Ces activités, menées sous la responsabilité directe du Directeur de la formation, concernent les deux secteurs du programme (formation à la coopération internationale et à la diplomatie multilatérale et formation en matière de développement économique et social). Elles sont destinées à renforcer le rôle et la position de l'UNITAR en tant qu'instrument de formation de l'Organisation des Nations Unies et à améliorer la qualité générale de la formation assurée par l'Institut. Parmi les activités que l'on envisage d'entreprendre pendant l'exercice biennal, il faut citer l'élaboration d'un guide spécialisé des organismes de formation à la diplomatie, axé plus particulièrement sur les possibilités existant dans le monde en développement ainsi que l'établissement d'une série de manuels sur la rédaction, le protocole, la documentation, la négociation et la coopération technique, à l'intention des praticiens de la coopération internationale et de la diplomatie.

2. Programme de recherche pour 1984-1985

54. Afin d'établir un programme de recherche plus intégré, il est créé à compter de 1984, une Division unique de la recherche au sein de l'UNITAR. La Division de la recherche a ainsi repris les activités du "Projet sur le futur".

55. Le programme de recherche stricto sensu pour 1984-1985 est conçu en prenant pour hypothèse que les ressources limitées de l'UNITAR seront mieux utilisées si l'Institut ne consacre pas l'essentiel de ses activités à la recherche elle-même mais sert plutôt à catalyser, synthétiser et suivre les recherches entreprises ailleurs dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Les travaux effectués dans l'Institut lui-même seront hautement sélectifs et porteront sur des domaines qui présentent un intérêt direct pour l'Organisation des Nations Unies et pour la communauté internationale. Le programme de recherche sur l'Organisation des Nations Unies sera axé sur trois grandes séries de questions :

a) Recherche sur les questions de paix et de sécurité;

b) Recherche sur les questions de développement économique et social;

c) Recherche sur l'adéquation des moyens dont dispose le système des Nations Unies par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés, en d'autres termes, recherche sur les questions touchant aux institutions.

56. L'UNITAR poursuivra en outre ses activités de recherche financées par des subventions à des fins spéciales, activités qui portent d'une part, sur les questions d'énergie et de ressources naturelles et d'autre part, sur la recherche sur l'avenir des principales régions en développement. Ainsi, l'UNITAR continuera

à développer les activités du Centre d'information UNITAR/PNUD sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques; d'autre part son Centre international sur les ressources énergétiques exploitées à petite échelle qui a son siège à Rome et pour lequel le Gouvernement italien a accordé une subvention spéciale entamera ses activités. L'UNITAR continuera également à exécuter son programme sur les stratégies pour le futur de l'Afrique, commencera à exécuter le programme sur les stratégies pour le futur de l'Asie qui a été défini lors d'un séminaire de planification tenu en janvier 1984 à Bangkok et lancera en 1985, s'il dispose des fonds nécessaires, les programmes relatifs au futur des Caraïbes et au futur de l'Amérique latine.

57. Etant donné les ressources limitées dont disposait l'Institut en 1984, le Directeur général a recommandé au Conseil d'administration que le programme de recherche entrepris au cours de l'exercice biennal 1984-1985 et financé par le Fonds général soit consacré à la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et à la préparation d'un projet de recherche portant sur tous les aspects de l'Organisation des Nations Unies d'ici à l'an 2000, ce qui contribuerait à assurer une meilleure gestion de notre système mondial, en soulignant et en facilitant, tant les innovations en matière de politiques que les réformes institutionnelles. En 1984-1985, le Directeur général envisage d'entreprendre les projets suivants, en utilisant des ressources du Fonds général :

a) Recherche sur les questions de paix et de sécurité

i) L'Organisation des Nations Unies et le maintien de la paix et de la sécurité internationales : rétrospective et perspectives d'avenir

58. Une conférence qui sera organisée en 1985 réunira un petit groupe d'universitaires de premier plan et de praticiens de haut niveau de diverses régions du monde et de l'Organisation des Nations Unies afin d'évaluer et de faire une analyse critique du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies au cours des 40 années écoulées et de recommander de nouvelles approches pour l'avenir, dans les domaines suivants :

a) Etablissement de normes et règne du droit : l'activité normative de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne l'emploi de la force, le contrôle des armements et le désarmement, les droits de l'homme, etc.;

b) Règlement pacifique des différends : les efforts de médiation et de conciliation entrepris par l'Organisation des Nations Unies en vue de résoudre les différends et conflits internationaux par des voies pacifiques;

c) Activités de maintien de la paix et de coercition : la pratique et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines du maintien de la paix et de l'imposition de mesures coercitives.

59. Pour chacun de ces thèmes, il est prévu de commander deux types de documents : des études empiriques sur le fonctionnement passé de l'Organisation des Nations Unies et des "réflexions" sur les voies que l'Organisation pourrait et devrait emprunter à l'avenir. Ces documents fourniraient tant la matière d'un ouvrage que l'UNITAR publierait ultérieurement que la base de documents d'orientation que l'Institut soumettrait aux responsables et organes appropriés de l'Organisation des Nations Unies.

ii) Prévention de la guerre nucléaire

60. Ce projet, qui a été lancé en 1982, consistera principalement en études commandées et en autres activités. Ce projet s'attachera surtout à décrire les dangers inhérents aux systèmes militaires existants de destruction massive, les perspectives effrayantes créées par la mise au point éventuelle de systèmes encore plus perfectionnés et les différents moyens de prévenir une guerre nucléaire. Dans tous ces domaines, l'accent sera mis sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies. On commencera en 1984 à préparer une table ronde d'experts sur la question des scientifiques et du désarmement. Ce séminaire, qui doit se tenir en 1985, permettra d'examiner le rôle spécifique que les scientifiques peuvent jouer pour aider à inverser la tendance à la prolifération des armes de destruction massive. Selon les ressources disponibles, des études traitant des différentes approches de la prévention de la guerre devraient également être achevées au cours de l'exercice 1984-1985, en coopération avec l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement.

iii) Mesures visant à renforcer l'efficacité du Conseil de sécurité

61. Ce projet en cours sera poursuivi dans le cadre de l'UNITAR. Il traitera du rôle du Conseil de sécurité dans la recherche et le maintien de la paix et visera à proposer des mesures pour renforcer son efficacité, en particulier dans le domaine de la diplomatie préventive. L'UNITAR pourrait établir à une date ultérieure une publication sur le sujet.

b) Questions de développement économique et social

62. Le seul projet financé sur les ressources du Fonds général dans ce domaine portera sur les Nations Unies et l'élimination de la pauvreté grâce au développement. Ce projet donnera lieu à des études qui seront prêtes pour le quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies en 1985. Ces études consisteront en une description et une analyse systématiques des efforts entrepris par le système des Nations Unies en vue de vaincre la pauvreté et les retards économiques. Elles fourniront un bilan des réussites et des échecs et une série de recommandations utiles pour mettre au point les stratégies et les programmes futurs. Ce projet sera exécuté en coopération étroite avec les organisations appropriées à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies.

c) Questions institutionnelles

i) L'Assemblée générale : suggestions de réformes

63. On envisage d'organiser au début de 1985 une réunion des anciens présidents de l'Assemblée générale au cours de laquelle ces derniers pourraient se communiquer et analyser leurs expériences et suggérer des moyens d'améliorer le fonctionnement de l'Assemblée.

ii) L'image de l'Organisation des Nations Unies

64. Ce projet comportera aussi bien des travaux effectués dans le cadre de l'UNITAR que des études commandées et d'autres activités. On prévoit de réunir en 1985 une table ronde de journalistes, d'éditorialistes et d'autres spécialistes des médias pour discuter des questions relatives à la manière dont les médias rendent compte des activités de l'Organisation des Nations Unies. A l'occasion de l'Année internationale de la jeunesse célébrée en 1985, un séminaire de dirigeants

de mouvements de jeunesse mondiaux sera également organisé afin de clarifier les vues de la jeunesse sur l'Organisation des Nations Unies et d'obtenir d'elle un appui accru aux objectifs et idéaux des Nations Unies.

iii) Techniques et pratiques de négociation de l'Organisation des Nations Unies

65. Un groupe d'experts sera réuni afin d'analyser les techniques et pratiques de négociation de l'Organisation des Nations Unies et de proposer les moyens de modifier et d'améliorer ces méthodes ou d'en introduire de nouvelles. Les recommandations formulées par ce groupe seront mises à l'essai lors de séminaires et d'autres réunions organisées conjointement par les Divisions de la formation et de la recherche.

EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL EN 1983 ET 1984

66. Cette partie du rapport couvre les activités déployées par l'UNITAR du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984.

A. Programme de formation

67. Comme l'Assemblée générale en a été informée à sa trente-huitième session 8/, les conclusions du Groupe consultatif sur la formation, réuni par le Directeur général en mai 1983, ont été utilisées pendant la dernière partie de l'année pour restructurer les activités de formation de l'UNITAR et pour préparer le programme de 1984-1985. Le programme restructuré, tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration, fait régulièrement l'objet de réajustements et de réadaptations en fonction des ressources disponibles ou prévues. Dans une certaine mesure, il a dû être modifié en raison du montant peu élevé des contributions reçues au titre du Fonds général et des conséquences de cette situation sur les effectifs. Par exemple, le programme de recherche sur la formation et le développement de la formation s'est vu accorder un rang de priorité moins élevé que les séminaires et l'assistance de type consultatif. Cependant, le programme pour la période biennale a été délibérément conçu avec une souplesse suffisante pour pouvoir être comprimé ou élargi conformément à la décision du Directeur général tendant à ce que le coût des activités de l'Institut ne soit pas supérieur aux allocations budgétaires ou aux paramètres des différentes subventions à des fins spéciales.

68. Le Programme de formation en matière de développement économique et social a été lancé au cours du deuxième semestre de 1983. La période considérée a été consacrée en grande partie à l'élaboration de nouveaux cours, ateliers et séminaires pour ce programme et à des démarches visant à obtenir un appui logistique et une assistance financière.

69. La Division de la formation étudie aussi les questions suivantes qui ont été mises en relief par le Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session :

a) mise au point de services consultatifs destinés aux organismes des Nations Unies au sujet de la qualité et de l'impact de leurs programmes de formation en matière de développement économique et social, y compris l'organisation conjointe de projets de formation pilotes propres à faciliter l'adoption de nouvelles approches en matière de formation impliquant aussi de nouvelles techniques, et b) étude par l'UNITAR de la possibilité de mettre en place un organisme de formation du personnel axé sur le développement à l'intention des organisations nationales et internationales qui s'occupent de coopération en matière de développement avec les pays du tiers monde.

70. Comme il a été dit au paragraphe 43 ci-dessus, le Fonds général sert à financer le programme de formation en matière de coopération internationale et de diplomatie multilatérale ainsi que celui de la recherche sur la formation et la promotion de la formation. L'Institut dépend des subventions à des fins spéciales pour exécuter son programme de formation en matière de développement économique et social et pour fournir une assistance de type consultatif dans le domaine de la formation à des pays en développement donnés. Des accords de coopération sont conclus avec des Etats Membres et avec des institutions du système des Nations Unies et de l'extérieur pour exécuter le programme aussi économiquement que possible.

71. La Division de la formation a tenu en moyenne un séminaire par mois au cours de la période concernée, tout en s'acquittant de différentes activités, dont la planification des projets et l'assistance de type consultatif. Les activités pour l'année en question sont exposées en détail ci-après.

1. Formation en matière de coopération internationale
et de diplomatie multilatérale

a) Formation en matière de diplomatie multilatérale à l'intention des membres des
missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies

i) Séminaire à l'intention des diplomates récemment arrivés des missions
permanentes (Genève, 28 novembre-2 décembre 1983)

72. Soixante-dix-sept personnes de 42 missions permanentes ont participé au séminaire, dont l'objectif était d'informer les participants des activités et des caractéristiques particulières des différents organismes du système des Nations Unies situés à Genève. Le programme comprenait la présentation de données concrètes et historiques, ainsi qu'une discussion sur certains aspects de la diplomatie multilatérale particulièrement intéressants pour les participants. Des sujets d'intérêt immédiat ont été étudiés et les participants ont eu l'occasion de discuter de certaines des grandes préoccupations de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont passé une demi-journée au siège de l'Union internationale des télécommunications où, à l'occasion de l'Année mondiale des communications, un programme spécial avait été préparé à leur intention.

73. On a eu recours dans la mesure du possible à des méthodes novatrices de présentation (petits groupes et animateurs par exemple) qui ont permis aux participants de jouer un rôle actif. Cependant, dans un groupe aussi nombreux, il est difficile de faire intervenir tout le monde et on envisage de limiter le nombre de participants. On étudie aussi la possibilité de prolonger la durée du séminaire. Un autre séminaire est prévu pour le deuxième semestre de 1984.

ii) Cours d'orientation à l'intention des nouveaux membres des missions
permanentes (New York, 24-27 janvier 1984)

74. Un cours d'orientation analogue à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes avait été organisé à New York en janvier 1983, et avait duré quatre demi-journées. Le cours de 1984 a duré quatre journées entières et une procédure de sélection a été introduite en vue de limiter le nombre des participants de façon à augmenter leur participation personnelle directe. Cinquante-deux personnes, soit la moitié environ des candidats proposés, ont été retenues pour prendre part au programme restructuré.

75. Les objectifs du cours étaient de familiariser les participants avec le rôle et les fonctions de certains des principaux organes du système des Nations Unies, de les aider à mieux comprendre les processus et les techniques de négociation dans le cadre de l'ONU et à mieux comprendre les fonctions d'une mission permanente et le rôle d'un diplomate dans un contexte multilatéral et enfin, de leur faire prendre conscience davantage du rôle du Secrétariat et de certaines des fonctions qu'il remplit.

76. Les objectifs ont été réalisés grâce à l'aide de fonctionnaires supérieurs du système des Nations Unies et de membres expérimentés des missions permanentes qui ont fait part aux participants de leur expérience et de leurs connaissances au

moyen d'exposés et de tables rondes. Un atelier sur la communication et la négociation entre systèmes culturels différents a aussi eu lieu. Les participants ont reçu du matériel d'information et une bibliographie spécialement préparée. L'opinion générale a été que le cours constituait une introduction utile à la structure du système des Nations Unies et aux dédales de la diplomatie internationale. Les organisateurs ont entrevu des moyens d'améliorer le cours et étudient les modalités qui permettraient d'intégrer encore plus les participants à son déroulement. Un cours semblable est prévu pour 1985.

iii) Séminaire de l'IDE et de l'UNITAR sur les questions intéressant le développement international (New York/Washington, 17 février-2 mars 1984)

77. Les observations faites par des participants aux séminaires précédents organisés par l'UNITAR et l'Institut de développement économique (IDE) de la Banque mondiale ont été prises en considération lors de l'organisation de ce septième séminaire annuel organisé conjointement. Le séminaire est destiné aux diplomates de rang élevé des missions permanentes auprès de l'ONU qui ont des responsabilités en matière de développement économique et social.

78. Les objectifs de ce séminaire étaient d'approfondir et de mettre à jour les connaissances et les idées des participants sur les questions de fond traitées lors des débats de l'ONU concernant le développement économique et social et de les familiariser avec le rôle, les fonctions et les activités des institutions internationales de développement, notamment la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI).

79. Conformément à ces objectifs, le séminaire a permis aux participants de rencontrer d'éminents spécialistes du développement international et de s'entretenir avec eux.

80. Vingt-six personnes ont participé pendant deux semaines au séminaire qui a commencé à New York et s'est poursuivi à Washington. D'éminents conférenciers, dont de hauts fonctionnaires de l'ONU, de la CNUCED, du Programme alimentaire mondial, de la Banque mondiale et du FMI, ainsi que des professeurs provenant de différentes universités, ont débattu de questions telles que les besoins en capitaux et la capacité des pays en développement de faire face au service de leur dette, l'énergie et le développement, l'aide alimentaire et la sécurité alimentaire, les sociétés transnationales, la pauvreté et les besoins de base, le protectionnisme et les ajustements structurels, les options futures et les stratégies de développement. De plus, les participants ont eu l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leurs idées sur des questions liées à la politique monétaire internationale et au financement du développement qui figurent à l'ordre du jour du FMI et de la Banque mondiale. Un autre séminaire est prévu pour 1985.

iv) Cours pratiques sur la rédaction de traités, de résolutions et d'autres instruments juridiques internationaux (New York, 9-13 et 18 avril 1984)

81. Ce programme avait été régulièrement offert dans le cadre du Programme ONU/UNITAR de bourses de perfectionnement en droit international à La Haye. Comme il a donné d'excellents résultats, des mesures ont été prises pour en donner une version adaptée à New York à l'intention des juristes et d'autres membres des missions permanentes appelés à rédiger des résolutions de l'ONU et d'autres instruments internationaux.

82. Dix-neuf participants de langue anglaise et 14 participants de langue française ont suivi le cours qui a été dirigé par un conférencier expérimenté; les deux groupes linguistiques se réunissant séparément chaque jour.

83. Les objectifs du cours étaient de familiariser les participants avec le processus de rédaction dans un cadre multilingue, d'améliorer le style des participants et de faire mieux comprendre le rôle des conseillers juridiques et des rédacteurs dans la diplomatie multilatérale. Les participants ont eu l'occasion de participer à un exercice pratique de rédaction. Des documents pertinents, dont une bibliographie, ont été mis à leur disposition. Les participants ont estimé que la présence au cours de diplomates provenant de systèmes juridiques différents, leur avait été utile. L'expérience a montré qu'à l'avenir, il vaudrait mieux combiner la théorie et la pratique au lieu d'en faire des éléments distincts du cours comme cela avait été le cas. On étudie la possibilité d'organiser un cours analogue à Genève en 1985.

v) Atelier sur l'organisation, la recherche et l'utilisation de la documentation de l'Organisation des Nations Unies (Genève, 8-18 mai 1984)

84. Des ateliers de cette nature avaient été organisés dans le passé et avaient été bien reçus. Les participants comprenaient des spécialistes de la documentation, des bibliothécaires, des diplomates et d'autres membres des missions permanentes chargés du maniement et de l'organisation de la documentation de l'Organisation des Nations Unies et de la recherche d'informations dans cette documentation.

85. L'atelier a été tenu à Genève du 8 au 11 mai pour les participants de langue anglaise et du 15 au 18 mai pour les participants de langue française. L'atelier consistait en exercices pratiques nécessitant une participation active de la part des 53 participants. Chaque groupe a reçu un total de 12 heures de formation pratique en se servant d'un vaste assortiment de documents et d'outils de référence.

86. L'objectif de l'atelier était de transmettre des connaissances sur les liaisons à l'intérieur du système des Nations Unies et d'améliorer la capacité des participants de choisir, rechercher et utiliser la documentation de l'ONU. Les participants ont acquis une vue globale de la structure des Nations Unies, des relations entre les organes et de la documentation de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, de la CNUCED et des différents organismes associés au désarmement. L'accent a été mis sur le passage de la documentation d'un organe à un autre, sur les relations entre structure et documentation, sur la disponibilité et l'utilisation d'instruments de référence publiés par l'ONU et sur le problème de l'organisation de collections de documents. Un atelier de ce type est prévu pour 1985 à New York.

vi) Réunion d'information sur la récente évolution du droit humanitaire international (Genève, 18 et 20 juin 1984)

87. Vingt-six membres des missions permanentes à Genève ont participé pendant deux jours à une réunion d'information sur l'évolution récente du droit humanitaire international, où l'accent a été plus particulièrement mis sur le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le programme a compris des exposés de hauts fonctionnaires, un film et des visites au CICR. Les participants ont trouvé très utiles ces réunions d'information et ont proposé que des réunions analogues soient organisées à l'avenir.

b) Cours de formation destinés à d'autres fonctionnaires nationaux s'occupant de coopération internationale

i) Programme de bourses ONU/UNITAR de droit international (La Haye, 3 juillet-11 août 1983 et autres localités entre le 11 août et le 4 novembre 1983)

88. Le programme de bourses ONU/UNITAR fait partie intégrante du programme d'assistance pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (ONU) créé par la résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale du 20 décembre 1965 et maintenu par les résolutions suivantes. Les objectifs du programme sont de permettre aux personnes qualifiées, et notamment à des juristes de rang moyen des administrations nationales et à de jeunes professeurs de droit international d'approfondir leurs connaissances de droit international, plus particulièrement en ce qui concerne les questions intéressant tout spécialement les pays en développement, et d'acquérir une expérience pratique de activités juridiques de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions.

89. En 1983, 16 bourses ont été offertes. Comme dans le passé, l'UNITAR a géré ce programme commun. Alors que les bourses de l'ONU sont accordées seulement à des candidats provenant des pays en développement, l'UNITAR a en règle générale réservé deux bourses aux pays développés. En raison des contraintes budgétaires, l'UNITAR n'a pas été à même de financer ces deux bourses en 1983. Pendant six semaines, les boursiers ont suivi le matin des cours de droit international privé et public organisés par l'Académie de droit international de La Haye, et l'après-midi ont participé à des séminaires et à des cours organisés à leur intention par l'UNITAR. Après le programme de La Haye, plusieurs boursiers ont été sélectionnés pour faire un stage au Bureau des affaires juridiques de l'ONU ou dans les services juridiques de la CNUCED, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de la Banque mondiale.

90. Les thèmes débattus aux séminaires spéciaux de l'UNITAR à La Haye ont été le nouvel ordre économique international et ses dimensions juridiques de base, les aspects juridiques du commerce international, le nouveau droit de la mer et certains aspects du droit constitutionnel aux Nations Unies concernant notamment l'élaboration de normes. D'autres séminaires ont permis aux boursiers de rencontrer des juges de la Cour internationale de Justice, dont certains ont discuté avec eux du rôle et du travail de la Cour. Comme les années précédentes, les boursiers ont aussi suivi un cours pratique sur la rédaction de traités et d'autres instruments internationaux.

91. Un effort spécial a été fait pour évaluer attentivement ce programme. Les participants ont unanimement confirmé que le programme répondait à un besoin clairement ressenti et que les objectifs avaient été réalisés. Ils ont souligné qu'ils avaient acquis des connaissances et des idées beaucoup plus claires sur les aspects juridiques des problèmes rencontrés par les pays en développement, et qu'ils étaient mieux à même de conseiller leurs gouvernements sur les questions juridiques d'actualité. Les participants ont aussi eu le sentiment que le programme de cours mis en place par l'UNITAR correspondait très bien à leurs besoins professionnels et que les documents et les publications qui leur avaient été fournis leur étaient très utiles. Ils ont parlé en termes élogieux de la complémentarité existant entre les deux composantes du programme, c'est-à-dire les cours à l'Académie de La Haye et les séminaires et stages organisés par l'UNITAR. Le Directeur général, qui

s'est rendu à La Haye pendant le programme, a eu l'occasion de s'en convaincre lui-même et a eu le sentiment que ce programme annuel semblait être une des activités de formation organisées par l'UNITAR les plus réussies.

ii) Cours régional ONU/UNITAR de formation et de perfectionnement en droit international pour les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Buenos Aires, 26 septembre-7 octobre 1983)

92. Au titre du programme d'assistance pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (ONU), l'UNITAR a organisé un cours régional de formation et de perfectionnement en droit international à l'intention des conseillers juridiques des gouvernements et des professeurs de droit international des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, à Buenos Aires, sur invitation du Gouvernement argentin. Trente-quatre participants de 21 pays de la région ont participé au cours, et les débats ont été dirigés par d'éminents jurisconsultes d'Amérique latine et d'autres régions du monde.

93. Les questions discutées ont compris l'évolution du droit international en Amérique latine, les aspects juridiques de base et les dimensions du nouvel ordre économique international, la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, le transfert des technologies, les aspects juridiques de l'intégration régionale, les aspects juridiques du commerce international, la négociation d'un nouvel ordre économique international, le droit de la mer, le droit humanitaire international, le règlement pacifique des différends, et le droit constitutionnel et l'élaboration de normes juridiques à l'Organisation des Nations Unies. D'éminents professeurs de droit et des juristes argentins ont présenté des exposés sur le rôle et les fonctions du Comité juridique interaméricain et sur la question de supprimer du droit international les vestiges colonialistes.

94. A tous égards, le cours a rempli avec succès ses objectifs fondamentaux, c'est-à-dire de mettre à jour et d'approfondir les connaissances des participants sur l'évolution récente du droit international, de les familiariser avec les questions et les problèmes juridiques internationaux intéressant tout particulièrement les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de faciliter l'échange d'informations et la mise en commun de données d'expériences professionnelles entre spécialistes du droit international de la région. Les professeurs d'université ont notamment apprécié que l'accent soit mis sur l'évolution récente du droit international, aussi bien sur le plan des questions de fond que sur le plan des méthodes d'enseignement et ils ont relevé que cela aurait des conséquences sur leur propre enseignement.

95. Ce cours a lieu chaque année dans une région différente. Un cours semblable est prévu pour l'Afrique en novembre 1984 et pour l'Asie et le Pacifique en 1985.

iii) Présentation de rapports au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

96. En réponse à la résolution 37/44 du 3 décembre 1982 de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a présenté à la trente-huitième session de l'Assemblée générale un rapport sur les problèmes concernant le respect de l'obligation qui incombe aux Etats de présenter des rapports au titre des différents instruments relatifs aux droits de l'homme (A/38/393), dans lequel il a indiqué le nombre d'Etats qui rencontraient des difficultés et la nature de celles-ci. A la lumière de ce rapport, l'UNITAR a eu des entretiens préliminaires avec le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme et avec les gouvernements et les

institutions concernés au sujet de la possibilité d'obtenir des fonds pour organiser une série de séminaires pilotes qui se tiendraient à la fin de 1984 ou au début de 1985 et dont l'objectif serait de former des fonctionnaires des administrations nationales responsables de la rédaction de rapports sur l'application de certaines conventions relatives aux droits de l'homme et de fournir des conseils aux gouvernements sur la présentation de rapports au titre d'instruments relatifs aux droits de l'homme.

c) Formation dispensée à la demande expresse des Etats Membres

i) Séminaires d'information à l'intention de diplomates saoudiens (New York, 6-9 septembre et 21 novembre-1er décembre 1983)

97. A la demande du Gouvernement saoudien, l'UNITAR a organisé pour la troisième année consécutive un séminaire d'information de quatre jours en septembre 1983 à l'intention d'un groupe de 25 jeunes diplomates, qui venaient de terminer leurs études à l'Institut d'études diplomatiques de Jeddah qui bénéficie de l'aide de l'UNITAR. L'objectif de ce séminaire était de familiariser les participants avec le système des Nations Unies et avec ses activités dans l'optique du processus de développement saoudien. Les participants ont assisté à des conférences données par d'éminents diplomates et des hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies sur les sujets suivants : le diplomate dans la diplomatie multilatérale, la nature du système des Nations Unies, le rôle et les fonctions de l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le maintien de la paix, les Nations Unies et le nouvel ordre économique international, le système des Nations Unies vu des services extérieurs, et le Programme des Nations Unies pour le développement dans le monde arabe. Le séminaire comprenait aussi une table ronde sur le rôle et les fonctions d'une mission auprès de l'ONU; cette table ronde était dirigée par deux diplomates représentant respectivement une petite mission et une mission de taille moyenne. Lors de l'évaluation organisée par l'UNITAR, les participants ont indiqué que le séminaire leur avait paru constructif et utile à leur future carrière.

98. Dans des délais très brefs, l'UNITAR a aussi organisé un cours d'information de deux semaines pour cinq jeunes diplomates saoudiens en novembre 1983. Le programme ressemblait à celui qui est décrit plus haut, mais il insistait davantage sur la participation aux séances de l'Assemblée générale, de ses commissions et du Conseil de sécurité. Le programme a été bien reçu et a répondu aux objectifs visés; mais on peut toutefois se demander, au sujet de ces demandes de formation d'un nombre limité de personnes, s'il est rationnel que le personnel de l'UNITAR consacre autant de temps à organiser, superviser et donner des cours et des conseils destinés à quelques personnes seulement.

ii) Cours de formation sur la coopération internationale et la diplomatie multilatérale à l'intention de jeunes diplomates originaires de pays d'Afrique francophones (Paris/Genève/Bruxelles/Berlin/Bonn, 16 avril-15 juin 1984)

99. Ce cours de formation a été organisé en collaboration avec l'Institut international d'administration publique (IIAP de Paris) et avec l'appui de la Commission des communautés européennes de Bruxelles et de la Fondation Freidrich Naumann de Bonn.

100. Vingt-trois jeunes diplomates originaires de huit pays (Bénin, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Haute-Volta, Mauritanie, République centrafricaine et Togo) ont assisté aux cours, dont les objectifs étaient de donner aux participants l'occasion d'apprendre à mieux connaître la pratique diplomatique, de se familiariser avec les processus techniques et les instruments nécessaires à la conduite de relations extérieures de type bilatéral ou multilatéral et d'obtenir des informations de première main sur le fonctionnement des organisations internationales des missions et des ambassades.

101. Le programme a été organisé de la façon suivante : conférences et séminaires d'initiation aux techniques et à la pratique diplomatiques, à l'IIAP à Paris (du 16 avril au 12 mai); conférences sur la diplomatie et la coopération bilatérale, sous les auspices de l'UNITAR à Genève (du 14 mai au 2 juin); réunions d'information sur la coopération entre la Communauté économique européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) (du 4 au 7 juin); visites à des ministères et à différentes institutions s'occupant d'affaires étrangères à Berlin (du 7 au 11 juin) et Bonn (du 12 au 15 juin), suivies par une formation pratique dans des ambassades et des missions diplomatiques de la France dans différents pays.

102. La partie du cours organisée par l'UNITAR à Genève a été axée sur le système des Nations Unies et sur le rôle du diplomate dans un contexte multilatéral. Des conférences ont été données sur les problèmes et les techniques de la coopération internationale, les négociations multilatérales et la rédaction d'instruments internationaux, et sur des sujets plus précis tels que l'instauration d'un nouvel ordre économique international, les efforts en vue du désarmement et la promotion des droits de l'homme. De plus, les participants ont entendu des exposés dans les locaux de la CNUCED, du GATT, de l'OMS et de l'OIT.

iii) Formation de fonctionnaires des conférences koweïtiens (Genève, 8-25 mai 1984)

103. A la demande du Koweït, un stage de formation de trois semaines sur l'organisation et les services de conférences a été organisé à Genève pour deux fonctionnaires en collaboration avec le Secrétariat de l'ONU. Les principaux aspects de l'organisation d'une conférence internationale ont été expliqués. On a insisté sur le rôle, les fonctions et les responsabilités du personnel d'encadrement. Les intéressés ont rencontré des fonctionnaires de tous les services de l'Office des Nations Unies à Genève s'occupant des conférences et ont reçu des explications sur l'organisation et les fonctions de chaque service et leurs relations mutuelles.

104. Les participants ont acquis une bonne connaissance théorique de toutes les activités liées à l'organisation et au service de conférences internationales. L'expérience a prouvé que les personnes devant recevoir une telle formation devraient avoir une bonne maîtrise de l'anglais et des connaissances générales sur le fonctionnement des principales institutions internationales, et devraient bénéficier d'une période de formation plus longue pour pouvoir acquérir une expérience pratique pendant une période active de conférences des Nations Unies.

d) Assistance de type consultatif

i) L'Institut des relations internationales (Jamahiriya arabe libyenne)

105. Conformément aux dispositions de l'accord passé avec le Gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne, l'UNITAR a continué à fournir, encore qu'un peu moins que les années précédentes, une assistance de type consultatif à l'Institut de relations internationales de Tripoli au moyen de contacts et d'entretiens avec les personnalités intéressées. L'accord a pris fin le 30 avril 1984. Un rapport sur les séquelles de la guerre a été publié en anglais, arabe et français au cours du deuxième semestre de 1983, à l'issue du séminaire conjoint de l'UNITAR et de l'Institut des relations internationales sur ce sujet.

ii) L'Institut d'études diplomatiques (Arabie saoudite)

106. Le programme d'assistance de type consultatif de l'UNITAR à l'Arabie saoudite qui existe depuis mars 1979 s'est poursuivi au cours de l'année concernée. Deux professeurs recrutés par l'UNITAR travaillent à l'Institut. Après consultation avec le Directeur de l'Institut, l'UNITAR continuera à fournir une assistance dans les domaines suivants : mise au point et amélioration des programmes, établissement de tableaux et de procédures pour la sélection du personnel administratif et enseignant, formation de personnel enseignant national et mise au point de nouvelles méthodologies et de nouveaux instruments d'enseignement.

iii) Mission d'enquête sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des Etats arabes (Tunis, 14-29 août 1983)

107. En juin 1983, une conférence de haut niveau a eu lieu à Tunis, avec la participation du secrétariat de la Ligue des Etats arabes et des secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, dans le but de trouver des moyens d'accroître et de développer la coopération entre la Ligue et le système des Nations Unies. Un représentant de l'UNITAR a participé à la conférence.

108. La Ligue des Etats arabes a exprimé en particulier le souhait d'obtenir une assistance de l'Organisation des Nations Unies pour organiser des cours de formation et pour effectuer des activités de recherche dans certains domaines. Cela étant, l'UNITAR s'est associé, sur la demande du représentant spécial du Secrétaire général à la conférence, au Département de la coopération technique pour le développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'envoi à Tunis, en août 1983, d'une mission d'enquête composée de deux personnes afin d'examiner avec les responsables de la Ligue les besoins de leur institution. La participation à la mission de l'expert de l'UNITAR a été financée par le PNUD, et l'Institut a lui-même mis à la disposition de la mission, à ses frais, un fonctionnaire arabophone. Sur la base des recommandations de la mission, l'UNITAR prévoit d'apporter son assistance pour la création d'un centre de formation en cours d'emploi orienté vers l'organisation des carrières au sein du secrétariat de la Ligue, et de jouer un rôle consultatif pour le réaménagement des installations actuellement affectées aux recherches et aux études.

iv) Formation à la diplomatie pour la région du Pacifique

109. Les gouvernements des pays de la région du Pacifique ont contacté l'UNITAR à plusieurs reprises dans le but d'obtenir une assistance pour la formation de leurs hauts fonctionnaires chargés de la coopération internationale et de la diplomatie

multilatérale. Au cours de l'année à l'étude, l'UNITAR a eu des consultations préliminaires avec certains des gouvernements intéressés, avec le secrétariat du groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, avec la Commission des communautés européennes et avec le secrétariat du Commonwealth. Le but de ces consultations était d'explorer les moyens d'aider les petits pays en développement et les pays insulaires devenus récemment indépendants dans la région du Pacifique à se doter de personnel des relations extérieures apte à mieux participer au système international en général et aux travaux du système des Nations Unies en particulier.

110. Il est prévu qu'un projet, qui serait financé à l'aide d'un fonds d'affectation spéciale, et auquel participerait tous les gouvernements concernés et leurs institutions régionales, pourrait commencer par une évaluation des besoins en matière de formation dans la région. La deuxième phase pourrait consister en un programme de formation à la diplomatie et à la coopération internationale, spécialement conçu pour satisfaire les besoins les plus urgents en matière de formation. Dans un troisième temps, il est prévu de créer un institut de formation régional pour satisfaire les besoins à long terme des gouvernements en matière de main d'oeuvre et de formation, de façon à optimiser l'efficacité de leur participation au sein du système de coopération internationale.

v) Instituts de formation à la diplomatie en Amérique latine

111. Un certain nombre d'instituts de formation en Amérique latine ont également adressé à l'UNITAR une demande d'assistance de type consultatif. Au cours de l'année à l'étude, l'UNITAR a eu des discussions préliminaires sur les possibilités d'assistance pour renforcer et développer les capacités de formation de ces instituts en améliorant les programmes et les méthodes et en organisant éventuellement des visites de conférenciers et d'experts.

e) Formation destinée aux fonctionnaires des organismes des Nations Unies et aux experts hors siège : cours d'orientation sur la fonction publique internationale à l'intention des fonctionnaires des organisations et organismes des Nations Unies ayant leur siège en Europe (Genève, 26-30 mars 1984)

112. Un séminaire interinstitutions de cinq jours sur le concept, le rôle et le fonctionnement de la fonction publique internationale a eu lieu à Genève en mars 1984. Ont participé à ce séminaire - le troisième d'une série organisée par l'UNITAR sur la demande du Sous-Comité chargé de la formation du personnel du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) - 26 personnes membres de 10 organismes du système des Nations Unies.

113. L'objectif de ce cours était d'aider les participants à affiner leur perception du système des Nations Unies dans son ensemble et de leur permettre de mieux saisir le rôle qu'eux-mêmes avaient à jouer dans le système en tant que fonctionnaires internationaux. Le concept d'une fonction publique internationale a été replacé dans son contexte historique, et l'évolution du statut de la fonction publique internationale ainsi que son avenir dans un monde en mutation ont été analysés. Des débats ont également eu lieu sur le système des Nations Unies en tant qu'instrument capable de modéliser des politiques globales cohérentes, et sur le système des Nations Unies vu des services extérieurs.

114. Des hauts fonctionnaires et des experts ont dirigé les débats. Les participants ont été priés de faire des exposés sur leurs responsabilités dans le cadre du système dans son ensemble. Le cours a compris des tables rondes, des présentations et des films; un petit groupe de travail a été chargé de comparer les exposés. Une bibliographie spéciale de 22 pages a été élaborée.

115. Le cours a été considéré comme très instructif et très utile. Il a permis aux participants venus de diverses organisations de se sentir davantage impliqués dans le système global et a favorisé l'établissement de liens entre le personnel des divers organismes, ouvrant par là la voie à des échanges d'information et à une coopération concrète.

2. Formation en matière de développement économique et social

a) Formation de spécialistes de la gestion du développement

i) Séminaire UNITAR/IDE sur la gestion des projets de développement rural à l'intention du personnel d'encadrement originaire de quatre pays africains francophones (Rwanda, 6-24 février 1984)

116. Vingt-six formateurs originaires du Burundi, des Comores, du Rwanda et du Zaïre ont participé au séminaire, qui visait à améliorer l'aptitude des équipes nationales à évaluer les besoins en matière de formation et à concevoir et mettre en oeuvre des programmes de formation sur la gestion des projets de développement rural. Le séminaire compris trois parties : évaluation des questions épineuses que posait la gestion des projets de développement rural en Afrique; étude de la formation en tant que réponse aux problèmes identifiés; et élaboration de programmes d'action dans le domaine de la formation pour les quatre pays représentés au séminaire. Une démonstration de formation a été organisée dans le cadre de trois projets de développement rural à l'intention des participants au séminaire.

ii) Séminaire UNITAR/PNUD à l'intention des planificateurs du développement originaires des pays africains anglophones les moins avancés et de leurs homologues du PNUD (Botswana, 2-13 avril 1984)

117. Le premier d'une série de séminaires prévus à l'intention des planificateurs du développement et organisés conjointement par l'UNITAR et par le PNUD a eu lieu en avril 1984 à Gaborone (Botswana). Ce séminaire, qui était conçu pour les pays africains anglophones les moins avancés, a réuni des hauts fonctionnaires des services d'exécution des ministères de la planification du Botswana, de l'Ethiopie, de la Gambie, du Lesotho, du Malawi, de l'Ouganda, de la Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan et de la Tanzanie et leurs homologues du PNUD. L'objectif était de faire l'inventaire des points forts et des points faibles des plans de développement en Afrique, d'améliorer les connaissances des participants en matière de méthodes et de techniques de planification, et de les aider à apprendre à utiliser une série de critères pour évaluer le processus de formulation, de gestion et d'évaluation des projets.

118. Ce séminaire, qui était financé par des contributions du PNUD et par le Gouvernement suisse, a été extrêmement profitable. Les 38 participants ont évalué l'utilité du séminaire par un score de 4.6 sur un barème de 1 à 5. La conception du programme, qui comprenait un séminaire la première semaine et un atelier la deuxième semaine, a permis aux participants de traiter en profondeur le développement des capacités de planification, l'organisation de la planification,

le financement d'un programme de développement et l'exécution et le suivi des plans de développement. Des études de cas sur des projets tendant à la mise en place d'institutions et sur des projets orientés vers des investissements ont permis aux participants de combiner la théorie et la pratique. La participation de plusieurs très hautes personnalités (le Vice-Président du Botswana, qui a ouvert le séminaire, le Directeur général de l'UNITAR, qui a dirigé le séminaire, un ancien ministre chilien de la planification, qui a fait office de conseiller technique, et le secrétaire permanent du Ministère des finances et de la planification du développement du Botswana, ainsi que deux hauts fonctionnaires du PNUD et de la Banque mondiale) a contribué au succès du séminaire. Un séminaire analogue pour les pays africains francophones les moins avancés est prévu à Kigali (Rwanda) du 17 au 28 septembre 1984 .

b) Formation à la gestion financière : séminaire à l'intention des formateurs d'institutions de financement du développement d'Asie et d'Afrique (Washington, 25 juin-11 juillet 1984)

119. Le principal objectif de ce séminaire était de présenter des techniques efficaces de formation à la gestion à un groupe de 20 formateurs, employés par des banques de développement situées en Asie et en Afrique.

120. Les participants ont eu la possibilité de se familiariser avec trois éléments de la formation en matière de gestion (la gestion des résultats, la gestion des ressources humaines et la gestion des ressources financières), d'identifier les problèmes-clefs liés aux opérations des banques de développement et de discuter des moyens pratiques par lesquels la formation à la gestion peut contribuer à renforcer l'efficacité au niveau de l'organisation, de concevoir un élément de formation pour leurs propres institutions et d'améliorer leur savoir-faire dans le domaine de la formation par une démonstration concrète. Trois formateurs de l'UNITAR, de l'IDE et de l'Association des instituts de formation pour le développement pour l'Asie et le Pacifique ont dirigé le séminaire qui a été financé conjointement par l'IDE et par les banques de développement participantes.

c) Formation à l'intention des experts chargés de l'assistance technique : séminaire sur la formation et les techniques de développement institutionnel, destiné aux experts chargés de l'assistance technique (Amsterdam, 13-15 juin 1984)

121. L'UNITAR a pris l'initiative d'organiser un séminaire pour permettre à des experts chargés de la coopération technique d'acquérir une formation de base et des compétences en matière de développement institutionnel, de sorte qu'ils puissent mieux transmettre leurs connaissances théoriques et pratiques auprès des hauts fonctionnaires du tiers monde. Ce séminaire a été organisé en coopération avec l'Institut Tropical Royal des Pays-Bas et a été dirigé avec la participation à temps plein d'un groupe d'experts néerlandais et de représentants de la Banque mondiale, de l'Agence canadienne de coopération pour le développement international et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). L'objectif visé est de mettre au point plusieurs programmes qui seront lancés simultanément en Europe et en Amérique du Nord à l'intention des personnes chargées de la coopération technique pour le compte de gouvernements, d'institutions non gouvernementales, d'organisations internationales et d'organismes privés.

d) Planification d'autres activités de formation

122. Des travaux préparatoires ont également été effectués en ce qui concerne divers programmes de formation tels qu'un programme de formation à la modernisation de l'administration publique en Afrique, un programme de formation à la gestion des entreprises publiques en Afrique, un séminaire sur les questions touchant à l'enseignement de la gestion du développement national dans les universités africaines et un programme sur la gestion de la dette.

3. Recherche dans le domaine de la formation et promotion de la formation

123. Au cours de l'année à l'étude des travaux préliminaires ont été entrepris, notamment pour ce qui est de la préparation de manuels pratiques de coopération internationale et de diplomatie multilatérale. Toutefois, en règle générale, il a fallu, en raison des contraintes financières, attribuer aux travaux effectués dans ce domaine un rang de priorité moins élevé qu'à la restructuration et à la réorganisation des programmes de formation au profit des Etats Membres. Certains matériels de formation de l'UNITAR, dont des documents de base portant sur un nouvel ordre économique international, une bibliographie de publications choisies ayant un rapport avec les travaux de l'Organisation des Nations Unies établie à l'intention des nouveaux fonctionnaires, et du matériel portant sur la rédaction des traités, sur des résolutions ou sur d'autres instruments internationaux, ont été élaborés et distribués.

4. Coopération avec d'autres institutions

124. La coopération avec les gouvernements et les organisations tant au sein du système des Nations Unies qu'en dehors du système est un élément extrêmement important des activités de formation de l'UNITAR. Des exemples de cette coopération ont déjà été donnés ci-dessus.

125. Des représentants de l'UNITAR ont participé à des réunions pertinentes à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organismes au sein du système des Nations Unies et en dehors. L'UNITAR a été par exemple représenté par le chef de son Bureau pour l'Europe à plusieurs réunions qui se sont tenues à Genève, comme la Conférence internationale sur la question de Palestine, la deuxième Conférence mondiale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale, la deuxième session ordinaire de 1983 du Conseil économique et social, la trente-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe et la réunion à laquelle ont participé le secrétariat de l'Organisation de la Conférence islamique et les secrétariats de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

126. Comme on peut le voir d'après les exemples ci-après, l'UNITAR a joué un rôle important pour la promotion de la coopération entre les institutions dont les activités concernent ses travaux.

a) Dix-huitième réunion annuelle des directeurs des instituts des Nations Unies pour la formation, la recherche et la planification (Genève, 13-15 juillet 1983)

127. Depuis juillet 1966, les directeurs des Instituts des Nations Unies pour la formation, la recherche et la planification se réunissent chaque année à Genève sous la présidence du Directeur général de l'UNITAR. La dix-huitième réunion

annuelle a eu lieu en juillet 1983. Trente-trois représentants de 23 instituts, départements et programmes des Nations Unies et de certains instituts ne faisant pas partie des Nations Unies mais concernés ont participé à la réunion 9/.

128. Cette réunion a surtout permis de réorienter sensiblement le but, la composition, l'ordre du jour et l'organisation de ces réunions. Mis à part les échanges d'informations sur les activités respectives des instituts des Nations Unies, il a été proposé que la réunion devrait également permettre de familiariser les directeurs des instituts des Nations Unies avec les activités des instituts analogues en dehors du système des Nations Unies. Il a par conséquent été convenu qu'il fallait élargir la participation à la réunion et que certains instituts sélectionnés ne faisant pas partie des Nations Unies devraient être invités à y prendre part. Il a été décidé qu'à l'avenir, l'ordre du jour devrait toujours comprendre un point portant sur une question de fond, un point qui permette aux participants de discuter d'accords de coopération spécifiques, et un point qui permette de discuter de toute autre affaire importante. Il a été convenu par conséquent qu'en 1984 la discussion serait axée sur les nouvelles méthodes et techniques de formation ainsi que sur les stratégies possibles en ce qui concerne l'assistance aux instituts de formation et de recherche dans les pays en développement.

b) Participation aux activités de formation interinstitutions : dixième session du Sous-Comité chargé de la formation du personnel du Comité consultatif pour les questions administratives (Vienne, 14-18 mai 1984)

129. Le cours d'orientation sur la fonction publique internationale à l'intention des fonctionnaires des organisations et organismes des Nations Unies ayant leur siège en Europe - qui constitue un des aspects de la participation de l'Institut aux activités de formation interinstitutions - a déjà été décrit plus haut. Un autre aspect de la participation de l'UNITAR aux activités interinstitutions, qui a donné lieu à l'organisation du cours d'orientation, est la participation active de l'Institut aux réunions du Sous-Comité chargé de la formation du personnel du Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA).

130. L'UNITAR a joué un rôle actif dans l'organisation de la dixième session du Sous-Comité, qui visait à encourager les échanges d'informations entre tous les directeurs de la formation des organismes du système des Nations Unies et avec les représentants d'autres institutions comme l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire, l'Organisation des Etats américains et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

131. Des groupes de travail ont été créés par le Sous-Comité sur les sujets suivants : formation des formateurs, formation à la gestion, évaluation de la formation, formation pour l'organisation du futur et formation concernant la femme et le développement. Les groupes de travail sur la formation des formateurs et sur l'évaluation de la formation seront dirigés par des fonctionnaires de l'UNITAR.

c) Onzième réunion des doyens et des directeurs des académies diplomatiques et des instituts de relations internationales (Vienne, 20-23 septembre 1983)

132. Le Directeur de la formation de l'UNITAR prend part à la réunion annuelle des doyens et directeurs des académies diplomatiques et des instituts de relations internationales. A la dernière réunion, qui s'est tenue à Vienne en septembre 1983, l'UNITAR était représenté par son futur directeur de la formation qui est entré officiellement à l'UNITAR en janvier 1984.

B. Programme de recherche

133. La période à l'étude a été une année de transition pour la Division de la Recherche de l'UNITAR, qui a consacré un temps considérable à réévaluer les activités existantes et à planifier un programme futur.

134. L'une des principales activités au cours de l'année a été la tenue à Vienne, du 12 au 16 septembre 1983, de la première session du Groupe consultatif sur la recherche de l'UNITAR, composé de 13 spécialistes de haut niveau de l'organisation internationale, du droit international, de l'économie et de la science et de la technique, originaires de diverses régions du monde. Le but de cette session était d'examiner les politiques et les priorités actuelles de l'UNITAR et celles qu'il envisage dans le domaine de la recherche, et de fournir des conseils pour la formulation du programme de recherche pour l'Institut, en particulier pour l'exercice biennal 1984-1985.

135. Deux sortes de fonds ont été utilisés pour mener à bien les recherches : le Fonds général de l'UNITAR et plusieurs fonds d'affectation spéciale. Le Fonds général n'a financé que deux postes d'administrateur, celui d'un attaché de recherche hors-classe et d'un attaché de recherche. L'ampleur inévitable des tâches administratives dont ils ont dû s'acquitter, entre autres pour la préparation de la réunion du Groupe consultatif sur la recherche et de plusieurs autres réunions, leur a laissé peu de temps pour se consacrer aux activités de recherche proprement dite. La Division de la Recherche a également tiré profit des efforts de recherche déployés par plusieurs spécialistes dont les services ont été rétribués à l'aide de fonds d'affectation spéciale, ou qui ont travaillé à titre bénévole, et par les membres du "programme de stage" comprenant des étudiants diplômés de diverses universités qui dans le cadre de leur formation universitaire ont travaillé une année à l'UNITAR sans toucher de traitement.

136. La plupart des projets de recherche dirigés par l'UNITAR ont été réalisés par des fonctionnaires de l'UNITAR, mais l'Institut a également organisé plusieurs projets conjointement avec des instituts nationaux et internationaux.

1. Projets financés par le Fonds général

137. Pendant la période considérée, le Fonds général de l'UNITAR a servi à financer un programme d'études sur la politique et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et un projet de recherche sur la prévention de la guerre nucléaire. En ce qui concerne le premier programme, aucune étude n'a été publiée en 1983. Deux études, l'une portant sur les garanties de sécurité nucléaire pour les Etats non dotés d'armes nucléaires et l'autre sur les fonds généraux d'affectation spéciale des Nations Unies ont été achevées et tirées en placard, en attendant d'être publiées. On a terminé deux autres études sur le politique et l'efficacité de l'Organisation, qui portent sur les pouvoirs et les problèmes de représentation à l'Organisation des Nations Unies et sur la Commission de la fonction publique internationale. Les travaux préparatoires concernant deux autres monographies, ayant pour thème respectivement l'efficacité du Conseil de sécurité en matière de prévention des conflits et les problèmes politiques et institutionnels liés à la négociation d'une convention pour la protection des travailleurs migrants à l'Assemblée générale, ont beaucoup progressé et on a réalisé des ébauches de projets pour certains passages.

138. Pour ce qui est du projet relatif à la prévention de la guerre nucléaire, le calendrier a été respecté. En 1982-1983, l'Institut a commandé trois études à des experts ou groupes d'experts. Deux d'entre elles, intitulées Prevention of nuclear war: Soviet scientists' viewpoint (La prévention de la guerre nucléaire : ce qu'en pensent des scientifiques soviétiques) et Prevention of nuclear war: a United Nations perspective (La prévention de la guerre nucléaire, considérée du point de vue de l'Organisation des Nations Unies) ont été publiées. Une autre étude analysant la perspective dans laquelle les Etats-Unis abordent cette question est achevée et doit être publiée avant la fin 1984.

139. Durant la période considérée, le projet intitulé "Développement et échanges commerciaux Nord-Sud" est entré dans une phase où il est nécessaire de procéder à une évaluation indépendante avant que le Directeur général et le Conseil d'administration ne puissent prendre une décision quant à sa poursuite. Dans ce contexte, une étude économétrique des échanges commerciaux entre Sri Lanka et le Royaume-Uni de 1950 à 1975 a été achevée. On a également terminé une étude analogue sur les échanges entre le Mexique et les Etats-Unis d'Amérique, une autre étude sur la productivité agricole et le commerce en Argentine et une étude sur les armements dans le cadre des relations commerciales Nord-Sud. Le Directeur du projet a été invité à entreprendre plusieurs activités de formation dans un certain nombre de pays sans que cela occasionne des frais à l'Institut. Il a également participé à plusieurs séminaires sur des questions comme les échanges commerciaux et le développement dans les années 80, les ressources et les échanges commerciaux Nord-Sud, les transferts Nord-Sud ainsi que les ressources, les échanges commerciaux et l'endettement. L'Institut a cessé d'imputer le coût de ce projet sur le Fonds général et n'a pas utilisé de dons à des fins spéciales pour son financement. Avant de décider si ce projet doit être poursuivi, le Directeur général procédera à une évaluation approfondie de ses résultats. Toutefois, un certain nombre d'ouvrages rédigés par le personnel du projet sont en train d'être publiés par des maisons d'édition commerciales.

2. Projets financés par des dons à des fins spéciales

a) Préparation d'un guide sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

140. Réalisé en collaboration avec l'American Society of International Law et financé par la Fondation Ford, ce projet comporte la préparation d'un volume analysant le contenu juridique et les rapports à établir entre les diverses dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, d'un point de vue historique. Des projets d'analyse portant sur 10 articles du Pacte ont été établis par le personnel de l'UNITAR et examinés dans le cadre de deux réunions internationales organisées conjointement avec l'American Society of International Law, l'une à Washington (D.C.), en février 1983, et l'autre à Paris, en mars 1983, dans les locaux de l'Unesco qui a fourni les services de conférence nécessaires.

141. Il est prévu que la Ford Foundation finance une deuxième phase du projet consistant à préparer un deuxième volume qui traiterait de l'application et de l'interprétation du Pacte sur la base des travaux des institutions et organisations intergouvernementales compétentes. Les travaux à entreprendre à cet égard ont déjà commencé.

142. Les deux phases du projet doivent s'achever d'ici le début 1985.

b) Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international

143. L'exécution de ce projet et son financement ont été autorisés par l'Assemblée générale dans sa résolution 35/166 et dans des résolutions analogues adoptées ultérieurement (36/107, 37/103 et 38/128 du 19 décembre 1983). Les études documentaires et sur le terrain et l'analyse des textes des instruments pertinents sont terminées. Durant la troisième phase du projet les consultants ont établi des monographies analytiques sur le droit qu'ont les Etats de bénéficier des progrès scientifiques et techniques, le droit des pays en développement à l'aide au développement, la notion de patrimoine commun de l'humanité et le principe de la participation des pays en développement aux relations économiques internationales sur des bases égalitaires. Un groupe d'experts s'est réuni en juillet 1983 pour examiner ces études. Suite à ces recommandations, les trois premières études et le document contenant l'analyse des instruments ont été révisés et publiés sous le titre Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international (UNITAR/DS/6). Ce document, ainsi que le rapport du Secrétaire général sur la question (A/38/366), ont été présentés à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session.

144. Dans sa résolution 38/128, l'Assemblée générale a prié l'UNITAR de continuer à préparer la troisième et dernière phase de l'étude analytique et de la terminer à temps pour que le Secrétaire général puisse la présenter à l'Assemblée à sa trente-neuvième session. Elle a également prié l'Institut de préparer un résumé et un schéma de l'étude afin de faciliter les débats sur cette question.

145. La dernière phase consiste en une étude générale reprenant les points les plus importants des principes analysés en détail dans les documents de l'UNITAR soumis à l'Assemblée générale dans le cadre de la phase antérieure du projet. En outre, une étude approfondie distincte concernant le principe de la participation des pays en développement aux relations économiques internationales sur des bases égalitaires est en voie d'achèvement. Ces deux documents seront présentés à l'Assemblée lors de sa trente-neuvième session.

c) Droits de l'enfant

146. La première phase du projet, qui a été financée par un don à des fins spéciales du Gouvernement des Etats-Unis, était consacrée à une étude critique des normes du droit interne relatives aux enfants, en vue de déterminer les réformes qui s'imposaient compte tenu des principes proclamés par la communauté internationale. Des équipes de recherche, coordonnées et guidées par l'UNITAR, ont été constituées dans 65 pays des diverses régions du monde pour établir des rapports détaillés explorant et analysant de façon systématique le droit positif et coutumier relatif aux enfants dans les pays intéressés. Treize études représentatives ont été sélectionnées, révisées et annotées. Elles ont été publiées en deux volumes, intitulés Law and Status of the Child, qui comportent un chapitre d'introduction consacré aux problèmes juridiques et politiques les plus marquants aux niveaux national et international, dont certains aspects du projet d'une convention relative aux droits de l'enfant.

d) Evaluation de la responsabilité des Etats pour les dommages causés par des innovations scientifiques et techniques

147. Ce projet, financé par un don de la Fondation Volkswagen, est supervisé par un expert extérieur. Plusieurs études sont en voie d'achèvement. Elles portent les titres suivants : "A prologomenon to a study of the liability of international organizations : the question of implied exposure" (Prolégomènes à une étude des responsabilités des organisations internationales : les risques qu'elles impliquent); "Concepts of strict and absolute liability and the ranking of liability in terms of relative exposure to risk" (Concepts de la responsabilité stricte et de la responsabilité absolue et hiérarchisation des responsabilités en fonction des risques relatifs encourus); et "Transnational air pollution : acid rain and international law" (La pollution atmosphérique transnationale : les pluies acides et le droit international). En outre, diverses monographies sont en cours de réalisation. Il s'agit de "Necessity : a comparative and international study" (La nécessité : une étude comparative au niveau international); "Ocean dumping : conventions and the growth of custom" (Déversement des déchets dans les océans : conventions et pratiques); "The nuclear test cases - Equities and Responsibilities" (L'expérience nucléaire : principes moraux et responsabilités); et "The preservation of the commons - the oceans, Antarctica and outer space" (La préservation du patrimoine commun - les océans, l'Antarctique et l'espace extra-atmosphérique). Le projet devrait être terminé d'ici le milieu de l'année 1985.

e) Les mouvements de population dans les Caraïbes anglophones et leurs incidences sur la planification du développement

148. Ce projet est consacré à l'examen des incidences des migrations régionales et internationales sur le développement régional et l'intégration des Caraïbes. Il est réalisé en collaboration avec l'Institut des relations internationales de l'Université des Indes occidentales à Saint-Augustin (Trinité-et-Tobago), les Ministères de la planification et de l'éducation de la Grenade et le Ministère de l'éducation de Saint-Vincent-et-Grenadines. La première phase du projet, financée par des contributions du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), de l'Agency for International Development des Etats-Unis et du Centre de recherches pour le développement international, s'est achevée en 1982 et a fait l'objet d'un rapport intitulé "Population Movements in the English-speaking Caribbean : an overview" (Mouvements de population dans les Caraïbes anglophones : aperçu général). La phase suivante, consacrée à un projet de recherche en plusieurs étapes comportant des activités à la Trinité-et-Tobago, à Saint-Vincent-et-Grenadines, à la Grenade et à New York, a commencé en janvier 1982 et devrait s'achever en décembre 1984.

149. Un atelier lors duquel les résultats préliminaires de ce projet ont été examinés, s'est tenu à Saint-Vincent en février 1984 et un autre atelier aura lieu en novembre 1984 pour y donner suite, ces deux réunions étant organisées sous l'égide du Centre de recherches pour le développement international. Un atelier lors duquel des dirigeants de la région des Caraïbes et des hauts fonctionnaires régionaux seront invités à examiner les incidences des résultats du projet sur le développement et la politique générale, sera organisé en temps opportun, soit à l'Institut des relations internationales de la Trinité-et-Tobago, soit à l'UNITAR.

f) Autres modèles de développement appliqués par les pays en développement; l'expérience mongole

150. En septembre 1983, l'UNITAR et le Ministère des affaires étrangères de la République populaire mongole ont financé et organisé conjointement à Oulan-Bator un séminaire sur les autres modèles de développement appliqués par les pays en développement et l'expérience mongole. Ce séminaire, qui a réuni des représentants de 15 pays en développement, devait permettre d'échanger des données d'expérience et de faire un tour d'horizon des questions liées au développement et notamment des différentes approches adoptées pour promouvoir l'indépendance économique et le progrès social. Ses résultats ont été résumés dans un rapport. La contribution de l'UNITAR a été imputée sur ses ressources en roubles.

g) Rôle du secteur public dans le développement économique et social des pays d'Afrique

151. Ce projet, dont le coût a été imputé sur les réserves en roubles de l'UNITAR et qui a été exécuté par l'Institut des études africaines de l'Académie des sciences de l'Union soviétique, est achevé. Le rapport final sur cette étude qui doit être publié au début de 1985, a été présenté au Directeur général.

h) Coopération régionale et internationale dans les années 80

152. A la fin décembre 1983, les activités de recherche entreprises dans le cadre de ce projet étaient achevées et, de janvier à juin 1984, le Directeur du projet a établi les rapports rendant compte de leurs résultats qui doivent être publiés par une maison d'édition commerciale. Le Groupe de personnalités associé au projet tiendra sa dernière réunion à Vienne les 12 et 13 juillet 1984 en vue d'examiner le rapport final.

i) Recherches sur le futur des principales régions en développement du monde

153. Les activités entreprises dans le cadre du projet en cours sur les stratégies pour le futur de l'Afrique se sont poursuivies et la portée en a été élargie à la région méditerranéenne. Grâce à un don à des fins spéciales du Gouvernement italien, un colloque sur les "Diverses stratégies possibles pour la région méditerranéenne", lors duquel une centaine de chercheurs ont examiné 73 études concernant tous les pays de la région, a été organisé à Naples du 24 au 26 octobre 1983. En janvier et en février 1984, le Directeur du projet a tenu des réunions au siège du projet à Dakar en vue de débattre avec des experts de la région des travaux accomplis jusqu'alors. Sept ouvrages doivent être publiés en 1984-1985, notamment sur les sujets suivants : l'Etat et les paysans en Afrique; l'Etat, l'industrialisation et les ressources minérales de l'Afrique; et les perspectives et stratégies de développement du monde arabe. Le Directeur général envisage de procéder à une évaluation de ce programme en temps opportun dans le courant de l'exercice biennal 1984-1985.

154. En collaboration avec le Centre of Research in Rural Industrial Development (CRRID) (Centre de recherche sur le développement industriel et rural) de l'Inde et l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération [Office de la recherche scientifique et technique d'Outre-mer (ORSTROM)], l'UNITAR a organisé à Bangkok, en janvier 1984, un séminaire de planification de la recherche en vue de lancer son programme d'études sur les stratégies pour le futur de l'Asie. Ce séminaire a été financé par la France, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne. Il a réuni des chercheurs et

directeurs d'instituts de recherche originaires des pays ci-après de la région de l'Asie et du Pacifique : Australie, Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Pakistan, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam. Le Directeur général de l'INITAR et le Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique y ont également participé. A la suite de ce séminaire, l'Institut a défini un programme de recherche prioritaire pouvant être exécuté au cours des deux premières années de la période sur laquelle porte le projet. Le Directeur général négocie actuellement avec des sources de financement éventuelles le lancement de ce programme de recherche, qui sera mis en oeuvre avec la participation d'instituts de recherche et de chercheurs de la région de l'Asie et du Pacifique.

155. A l'issue du Séminaire de Bangkok, les participants ont décidé de créer une association des spécialistes des sciences humaines de l'Asie et du Pacifique, dont le Secrétaire exécutif est le Directeur désigné du projet de l'UNITAR sur les stratégies pour le futur de l'Asie.

j) Etudes sur l'énergie et les ressources naturelles

156. Durant la période considérée, les travaux de l'Institut en la matière ont été axés sur les préparatifs de la première Conférence internationale sur la mise en valeur des gisements peu profonds de pétrole et de gaz organisée par l'UNITAR et l'Université de l'Oklahoma du 25 juillet au 3 août 1984, sous l'égide notamment du Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU, du PNUD, de l'Agency for International Development des Etats-Unis, du Département de l'énergie des Etats-Unis, de l'Independent Producers Association of America et de Peat Marwick International. La Conférence réunira des experts originaires de plus de 50 pays, dont un grand nombre venant de pays en développement. L'un des principaux sujets abordés lors de la Conférence sera le rôle important que l'exploitation des gisements peu profonds devrait jouer dans l'approvisionnement en énergie des zones rurales.

157. Au cours de la période considérée, l'importante documentation se rapportant à la deuxième Conférence internationale sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques qui s'est tenue à Caracas en 1982 a été publiée. La Première étude annuelle sur les ressources de pétrole brut lourd et de sables asphaltiques et leur exploitation a été réalisée et publiée par le Centre UNITAR/PNUD d'information sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques. Une large publicité a été assurée à cette étude dans des revues spécialisées du monde entier. Les travaux relatifs à la deuxième étude annuelle ont également commencé et les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques, qui se tiendra en Californie en octobre 1985, ont été amorçés. Le Bulletin d'information du Centre intitulé The Heavy Oiler est également paru régulièrement.

158. Pendant le premier semestre de 1984, l'UNITAR a créé, avec une aide financière du Gouvernement italien, le Centre international pour la mise en valeur des ressources énergétiques à petite échelle. Le Centre aura son siège à Rome et deviendra opérationnel avec la publication de son premier bulletin d'information, d'ici la fin de 1984. La composition de ce centre sera comparable à celle du Centre d'information UNITAR/PNUD sur les pétroles bruts lourds et les sables asphaltiques, si ce n'est qu'il comprendra davantage de membres puisqu'il s'occupera de toutes les ressources énergétiques, renouvelables et non renouvelables.

GESTION ET QUESTIONS FINANCIERES

A. Gestion de l'Institut en 1983-1984

159. Au cours de la période considérée, le Directeur général a pris un certain nombre de mesures dans le but d'améliorer la gestion de l'UNITAR. Ces mesures ont porté en particulier sur la gestion du personnel et la gestion financière.

160. En ce qui concerne la gestion du personnel, le Directeur général, peu après son entrée en fonctions, a encouragé la création d'un comité du personnel de l'UNITAR en vue d'assurer de bonnes relations entre le personnel et l'administration. Un comité du personnel a donc été institué en juin 1983, et les relations entre l'administration et le Comité des nominations et des promotions, qui étaient quelque peu tendues au moment où le Directeur général a été nommé, sont maintenant bonnes et cordiales. Le Directeur général a déclaré qu'il consulterait le Comité des nominations et des promotions sur les questions relevant de sa compétence et que, d'une manière générale, il suivrait les avis que lui donnerait le Comité.

161. Bien que la structure du secrétariat puisse évoluer lorsque la situation financière de l'UNITAR se sera améliorée, le Directeur général a entrepris de classer tous les postes imputés sur le Fonds général pour faire en sorte que leurs titulaires soient traités de façon équitable. Suivant la recommandation faite par le Comité des commissaires aux comptes en 1982, le Directeur général a aboli en 1983 le système des lettres d'agrément, afin d'aligner le système de recrutement de l'UNITAR sur le système existant à l'ONU.

162. Le Directeur général a également examiné le système des chargés de recherche de l'UNITAR afin de classer les intéressés en différentes catégories en fonction des critères régissant leur sélection, de leurs conditions d'emploi et des avantages auxquels ils ont droit. Le Conseil d'administration a été consulté sur cette question à sa session extraordinaire d'avril 1983 et a examiné un rapport présenté ultérieurement par le Directeur général à sa vingt-deuxième session, en mars 1984.

163. Sur le plan financier, un certain nombre de mesures ont également été prises. Conformément à la recommandation du Directeur général, que le Conseil d'administration a approuvée à sa session extraordinaire d'avril 1983, la vingt-deuxième session du Conseil a été reportée de septembre 1983 à mars 1984, pour permettre au Conseil de se réunir une fois que la situation financière serait devenue claire et faciliter ainsi l'adoption de décisions financières réalistes. Le Conseil d'administration se réunit maintenant tous les ans en mars-avril. En conséquence, le rôle du Comité des finances du Conseil d'administration est devenu plus important. Ainsi, lors de sa réunion de novembre 1983, tenue juste après la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement, le Comité des finances a donné au Directeur général des directives concernant l'établissement du budget de 1984, en ayant à l'esprit les résultats de la Conférence d'annonce de contributions de 1983. A sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration a également augmenté le nombre des membres du Comité des finances.

164. En 1984, le Directeur général a inauguré un nouveau système de présentation du budget qui peut être aisément informatisé et qui facilite la gestion financière de l'Institut. Un ordinateur a également été acheté et est en cours de programmation afin de faciliter aussi bien la gestion du personnel que la gestion financière de l'Institut.

165. Après 18 mois à l'UNITAR, le Directeur général est arrivé à la conclusion que les mesures qu'il prenait au sein de l'Institut ne permettraient pas, à elles seules, d'en améliorer la gestion financière. Etant donné que l'UNITAR partage avec l'Organisation des Nations Unies la responsabilité de la gestion de ses ressources financières, comme le prévoit l'accord signé le 30 septembre 1977 entre l'Institut et l'Organisation des Nations Unies, la façon dont les deux institutions coopèrent a aussi une incidence sur l'amélioration de la gestion financière de l'Institut. Les commissaires aux comptes ont appelé l'attention sur ce fait dans leur rapport sur l'exercice 1983, et le Directeur général prend maintenant des mesures visant à donner à l'UNITAR un plus grand contrôle des travaux exécutés par l'Organisation des Nations Unies pour le compte de l'Institut.

B. La situation financière en 1983-1984

166. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport annuel de 1983 10/, le budget de l'UNITAR pour 1983, que le Directeur général n'a pas établi mais qu'il a dû exécuter, présentait un déficit qui n'a pu être réduit en raison de l'échec des efforts du Directeur général pour accroître les contributions volontaires des Etats Membres pour 1983, malgré le gel d'un certain nombre de postes vacants imputés sur le Fonds général et l'élimination de certaines activités approuvées en 1982 par le Conseil d'administration au titre du programme de travail de 1983. L'Assemblée générale a été informée en novembre 1983 que le déficit budgétaire en 1983 représentait 886 000 dollars, sur un budget de 2 720 100 dollars au titre du Fonds général 11/. L'UNITAR a donc été obligé de demander à l'Assemblée un prêt sans intérêts afin de couvrir ce déficit. Dans sa résolution 38/177, l'Assemblée a approuvé, à titre exceptionnel, une avance de 886 000 dollars, non renouvelable et remboursable par tranches de 100 000 dollars en moyenne par an, après une période de franchise de deux ans au plus.

167. A sa vingt-deuxième session, le Conseil d'administration de l'UNITAR a été informé de la décision de l'Assemblée générale et est convenu que le remboursement de cette avance devrait commencer en 1986. Le Conseil a prié le Directeur général de remercier l'Assemblée d'avoir approuvé l'octroi à l'Institut en 1983 d'un prêt sans intérêts et non renouvelable devant lui permettre d'équilibrer son budget de cette année. Le Conseil a également invité le Directeur général à faire rapport à l'Assemblée sur les mesures qu'il avait prises avec l'entier appui du Conseil pour éviter que l'UNITAR n'encoure de nouveaux déficits budgétaires après 1984.

168. Conformément à la déclaration qu'il a faite devant la Deuxième Commission de l'Assemblée générale en 1983 11/, le Directeur général a concrétisé son intention d'éviter tout déficit budgétaire de l'UNITAR à partir de 1984 en présentant au Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session un budget équilibré pour 1984. Ceci n'a pu être réalisé qu'en éliminant du programme de travail de l'Institut pour 1984 la plupart des activités imputées sur le Fonds général dans le domaine de la recherche et en limitant les autres dépenses financées par le Fonds général. En conséquence, le budget du Fonds général de l'UNITAR, de l'ordre de 2,3 millions de dollars, est inférieur en valeur nominale aux budgets de 1980 et 1981, qui se situaient aux alentours de 2,6 et 2,5 millions de dollars, respectivement. Ceci signifie qu'il est beaucoup moins important encore en termes réels.

169. Il est évident que l'élagage du mandat et des fonctions de l'Institut auquel le Directeur général a dû recourir provisoirement en 1984 pour équilibrer le budget de l'UNITAR va à l'encontre d'un développement satisfaisant du programme et des activités de l'Institut. Il est donc important que l'Assemblée générale prenne d'urgence une décision au sujet des arrangements financiers à long terme concernant l'UNITAR, afin d'établir le financement de l'Institut "sur une base plus prévisible, plus sûre et plus continue", comme l'a demandé l'Assemblée dans sa résolution 35/142 du 17 décembre 1982.

170. Le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale le rapport demandé sur cette question. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, le Conseil d'administration de l'UNITAR a examiné cette question à sa vingt-deuxième session et donné son avis au Secrétaire général.

171. Le Conseil a également réaffirmé l'opinion selon laquelle le budget minimum nécessaire pour répondre aux besoins d'un programme viable pour l'Institut est d'au moins 3 millions de dollars par an pour la période 1984-1985. Or, il a été estimé que les contributions volontaires des Etats Membres au Fonds général pour 1984 se chiffrent au maximum à 2 millions de dollars, et les autres recettes à 377 000 dollars, ce qui représente un montant maximum de 2 383 000 dollars pour le total des recettes du Fonds général de l'UNITAR en 1984 alors que les dépenses doivent se chiffrer à 2 360 800 dollars.

172. Le montant estimatif des recettes du Fonds d'affectation spéciale était de 1 990 000 dollars pour 1983 et il se peut qu'en 1984, il se situe entre 2,5 et 3 millions de dollars.

Notes

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 14 (A/38/14).

2/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Annexes, point 80 de l'ordre du jour, document A/38/704.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 7A (A/38/7/Add.1 à 23), document A/38/7/Add.20.

4/ Ibid., par. 7.

5/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-deuxième session, Annexes, point 45 de l'ordre du jour, document A/6875, annexe III.

6/ Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Annexes, point 52 de l'ordre du jour, document A/9149/Add.2.

7/ Voir note 5.

8/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 14 (A/38/14), par. 16.

9/ Les instituts des Nations Unies pour la formation, la recherche et la planification dont les chefs participent à la réunion annuelle sont les suivants :

Centre de développement de l'Asie et du Pacifique
Centre international de perfectionnement professionnel et technique
Institut africain de développement économique et de planification
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social
Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement
Institut du Fonds monétaire international
Institut latino-américain de planification économique et sociale
Institut international de planification de l'éducation
Institut international d'études sociales
Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
Institut pour le développement économique de la BIRD

Les autres institutions qui participent régulièrement aux réunions sont les suivantes :

Centre du développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
Département de la coopération technique pour le développement
Département des affaires économiques et sociales internationales
Institut des Nations Unies pour la Namibie
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Programme des Nations Unies pour le développement
Secrétariat du Commonwealth (n'a pu participer à la dix-huitième réunion)
Sous-Comité chargé de la formation du personnel du CCQA (Comité consultatif pour les questions administratives)
Université des Nations Unies

Les observateurs qui ont spécialement participé à la dix-huitième réunion annuelle ont été les suivants :

Agence de coopération culturelle et technique
Centre international des entreprises publiques des pays en développement.

10/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-huitième session, Supplément No 14 (A/38/14), par. 102.

11/ Ibid., Deuxième Commission, 31ème séance, par. 11 à 17.

Annexe I

Membres du Conseil d'administration

Conformément à l'article III 1 a) du Statut de l'UNITAR, tel qu'il a été modifié en juin 1979 et en mai 1983, le Secrétaire général a nommé les personnes suivantes membres du Conseil d'administration de l'UNITAR pour la période indiquée :

Jusqu'au 30 juin 1984 :

- M. Siméon Aké (Côte d'Ivoire)
- M. William H. Barton (Canada)
- M. Ademar M. A. d'Alcantara (Belgique)
- M. Roberto E. Guyer (Argentine)
- M. K. Natwar-Singh (Inde)
- M. Shizuo Saito (Japon)
- M. Joel Segall (Etats-Unis d'Amérique)
- M. Rüdiger von Wechmar (République fédérale d'Allemagne)

Jusqu'au 30 juin 1985 :

- M. Ole Algard (Norvège)
- M. Stéphane Hessel (France)
- M. Johan Kaufmann (Pays-Bas)
- M. Porfirio Muñoz-Ledo (Mexique)
- M. Olara Otunnu (Ouganda)
- M. José Luis Pardos (Espagne)
- M. Taieb Slim (Tunisie)
- M. Anders I. Thunbord (Suède)
- M. Boris Vaganov (Union des Républiques socialistes soviétiques)

Jusqu'au 30 juin 1986 :

- Mlle Margaret J. Anstee (Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies)
- M. Mohamed Omar Madani (Arabie saoudite)
- M. Donald O. Mills (Jamaïque)
- M. Pei Monong (République populaire de Chine)
- M. Agha Shahi (Pakistan)
- M. Ali A. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne)
- M. Victor Umbricht (Suisse)
- M. Anton Vratusa (Yougoslavie)

Les membres de droit du Conseil d'administration sont :

- Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies
- Le Président de l'Assemblée générale
- Le Président du Conseil économique et social
- Le Directeur général de l'UNITAR

Annexe II

Contributions annuelles versées au Fonds général de l'UNITAR, 1980-1984

(Dollars des Etas-Unis)

	1980 <u>a/</u>	1981 <u>a/</u>	1982 <u>a/</u>	1983 <u>b/</u>	1984 <u>b/</u>	Total 1980-1984
Afghanistan	0	0	0	0	1 000 <u>c/</u>	1 000
Afrique du Sud	0	0	0	0	0	0
Albanie	0	0	0	0	0	0
Algérie	10 000	10 000	10 000	5 000	9 485	44 485
Allemagne, République fédérale d'	307 693	153 005	176 180	164 992	192 308 <u>c/</u>	994 178
Angola	0	0	0	0	0	0
Antigua-et-Barbuda	0	0	0	0	0	0
Arabie saoudite	10 000	10 000	10 000	20 000	72 800	122 800
Argentine	15 000	13 628	16 373	15 000	0	60 001
Australie	38 476	39 535	39 645	40 565	0	158 221
Autriche	30 718	10 000	10 000	27 200	26 500	104 418
Bahamas	0	500	500	500	500 <u>d/</u>	2 000
Bahreïn	0	0	0	0	0	0
Bangladesh	0	0	0	0	0	0
Barbade	0	0	0	250	250	500
Belgique	140 474	103 093	83 468	70 884	70 000 <u>d/</u>	467 919
Belize	0	0	0	0	0	0
Bénin	0	0	0	0	0	0
Bhoutan	0	0	0	0	0	0
Birmanie	0	0	0	0	0	0
Bolivie	0	0	0	0	0	0
Botswana	0	0	0	0	500	500
Brésil	0	0	0	0	0	0
Brunéi	0	0	0	0	0	0
Bulgarie	0	0	0	0	0	0
Burundi	0	0	0	0	2 233 <u>c/</u>	2 233
Cameroun	0	0	0	4 202 <u>c/</u>	9 500 <u>c/</u>	13 702
Canada	25 000	114 407	76 271	73 171	139 219 <u>d/</u>	428 068
Cap-Vert	0	0	0	0	0	0
Chili	3 000	5 000	5 000	5 000	3 000 <u>c/</u>	21 000
Chine <u>e/</u>	0	20 000	0	0	20 000 <u>c/</u>	40 000
Chypre	0	0	500	0	0	500
Colombie	0	0	0	0	0	0
Comores	0	0	0	0	0	0
Congo	0	0	0	0	10 000 <u>c/</u>	10 000
Costa Rica	0	0	0	0	0	0
Côte d'Ivoire	23 810	17 452	17 742	15 068	0	74 072
Cuba	0	0	0	0	0	0
Danemark	51 378	50 000	40 971	41 135	42 290	225 774
Djibouti	0	0	0	0	0	0
Dominique	0	0	0	0	0	0

Annexe II (suite)

	1980 <u>a/</u>	1981 <u>a/</u>	1982 <u>a/</u>	1983 <u>b/</u>	1984 <u>b/</u>	Total 1980-1984
Egypte	2 100	2 100	2 100	2 100	5 000	13 400
El Salvador	0	0	0	0	0	0
Emirats arabes unis	0	0	0	0	0	0
Equateur	0	0	0	0	0	0
Espagne	0	0	0	25 000	100 000 <u>c/</u>	125 000
Etats-Unis d'Amérique	500 000	500 000	422 000	422 000	422 000	2 266 000
Ethiopie	0	0	0	0	0	0
Fidji	0	0	0	0	0	0
Finlande	43 812	39 171	44 444	37 003	35 168	199 598
France	50 000	46 703	35 971	29 510	37 037	199 221
Gabon	0	0	0	0	0	0
Gambie	0	0	0	0	0	0
Ghana	1 818	1 818	1 818	6 386	0	11 840
Grèce	3 500	4 000	5 000	5 000	5 000 <u>c/</u>	22 500
Grenade	0	0	0	0	0	0
Guatemala	0	0	0	0	0	0
Guinée	0	0	0	0	0	0
Guinée-Bissau	0	0	0	0	0	0
Guinée équatoriale	0	0	0	0	0	0
Guyana	392	333	333	333	0	1 391
Haïti	0	0	0	0	0	0
Haute-Volta	0	0	0	0	0	0
Honduras	0	0	0	0	0	0
Hongrie <u>e/</u>	0	0	0	0	0	0
Iles Salomon	0	0	0	0	0	0
Inde	20 000	20 000	20 000	20 000	25 000 <u>c/</u>	105 000
Indonésie	3 000	4 000	4 000	4 000	4 000	19 000
Iran (République islamique d')	0	0	0	0	0	0
Iraq	0	0	15 000 <u>c/</u>	0	0	15 000
Irlande	10 425	17 402	5 514	10 755	12 518	56 614
Islande	0	0	0	0	0	0
Israël	0	3 000	3 000	3 000	3 000	12 000
Italie	37 724	42 200	33 997	29 993	62 893 <u>c/</u>	206 807
Jamahiriya arabe libyenne	40 000	40 000	0	0	100 000 <u>d/</u>	180 000
Jamaïque	0	0	0	2 000	0	2 000
Japon	60 000	60 000	60 000	60 000	100 000 <u>c/</u>	340 000
Jordanie	0	0	0	0	0	0
Kampuchea démocratique	0	0	0	0	0	0
Kenya	0	0	0	0	1 185 <u>c/</u>	1 185
Kiribati	0	0	0	0	0	0
Koweït	0	30 000	20 000	20 000	20 000	90 000
Lesotho	0	0	0	0	0	0
Liban	0	0	0	0	0	0
Libéria	0	0	0	0	0	0
Liechtenstein	0	0	0	0	0	0

Annexe II (suite)

	1980 <u>a/</u>	1981 <u>a/</u>	1982 <u>a/</u>	1983 <u>b/</u>	1984 <u>b/</u>	Total 1980-1984
Luxembourg	0	0	2 091	2 115	1 878	6 084
Madagascar	0	0	0	0	0	0
Malaisie	0	0	0	0	0	0
Malawi	0	0	0	1 299	1 123	2 422
Maldives	0	0	0	0	0	0
Mali	0	1 561	0	0	0	1 561
Malte	600	600	600	600	0	2 400
Maroc	0	0	0	0	0	0
Maurice	0	0	0	0	0	0
Mauritanie	0	0	0	0	0	0
Mexique	0	0	0	0	0	0
Mongolie	0	0	0	0	0	0
Mozambique	0	0	0	0	0	0
Népal	0	0	0	0	0	0
Nicaragua	0	0	0	0	0	0
Niger	0	0	0	0	0	0
Nigéria	14 000	0	0	12 468	0	26 468
Norvège	81 120	92 593	84 832	69 764	126 815	455 124
Nouvelle-Zélande	6 804	5 992	5 375	4 588	4 649	27 408
Oman	0	10 000	10 000	10 000	10 000	40 000
Ouganda	0	22 746	0	22 838	0	45 584
Pakistan	4 000	0	14 000	10 000	10 000	38 000
Panama	0	0	0	0	0	0
Papouasie-Nouvelle- Guinée	0	0	0	0	0	0
Paraguay	0	0	0	0	0	0
Pays-Bas	51 566	43 103	55 545	50 676	50 000 <u>d/</u>	250 890
Pérou	0	0	0	0	0	0
Philippines	10 000	10 000	0	10 000 <u>c/</u>	10 000 <u>c/</u>	40 000
Pologne	0	0	0	0	0	0
Portugal	0	0	0	0	0	0
Qatar	0	10 000	20 000	10 000	10 000 <u>d/</u>	50 000
République arabe du Yémen	0	0	0	0	0	0
République arabe syrienne	0	0	10 470	0	0	10 470
République centrafricaine	0	0	0	0	0	0
République de Corée	0	0	2 000	0	0	2 000
République démocratique allemande	0	0	0	0	0	0
République démocratique populaire lao	0	0	0	0	0	0
République dominicaine	0	0	0	0	0	0
République socialiste soviétique de Biélorussie	0	0	0	0	0	0
République socialiste soviétique d'Ukraine	0	0	0	0	0	0

Annexe II (suite)

	1980 <u>a/</u>	1981 <u>a/</u>	1982 <u>a/</u>	1983 <u>b/</u>	1984 <u>b/</u>	Total 1980-1984
République-Unie de Tanzanie	6 024	6 024	7 273	11 206	4 930	35 457
Roumanie	0	0	0	0	0	0
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	0	0	0	0	0	0
Rwanda	0	0	0	0	0	0
Sainte-Lucie	0	0	0	0	0	0
Saint-Siège	0	0	0	0	0	0
Saint-Vincent-et- Grenadines	0	0	0	0	0	0
Samoa	0	0	0	0	0	0
Sao Tomé-et-Principe	0	0	0	0	0	0
Sénégal	0	0	0	0	0	0
Seychelles	0	0	0	0	0	0
Sierra Leone	0	0	0	0	0	0
Singapour	0	0	0	0	0	0
Somalie	0	0	0	0	0	0
Soudan	0	0	0	0	0	0
Sri Lanka	0	0	0	0	0	0
Suède	153 937	151 251	127 447	99 141	96 154 <u>c/</u>	627 930
Suisse	104 257	86 957	75 226	74 500	76 056 <u>c/</u>	416 996
Suriname	0	0	0	0	0	0
Swaziland	0	0	0	0	0	0
Tchad	0	0	0	0	0	0
Tchécoslovaquie	0	0	0	0	0	0
Thaïlande	0	0	0	0	0	0
Togo	0	0	0	0	0	0
Trinité-et-Tobago	3 000	103 000	4 146	8 313	4 146	122 605
Tunisie	0	2 875	2 520	2 700	2 174 <u>c/</u>	10 269
Turquie	0	0	0	0	0	0
Union des Républiques socialistes soviétiques <u>e/</u>	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Uruguay	0	0	0	0	0	0
Vanuatu	0	0	0	0	0	0
Venezuela	30 000	30 000	30 000	29 948	25 000 <u>d/</u>	144 948
Viet Nam	0	0	0	0	0	0
Yémen démocratique	1 150	0	0	0	1 265 <u>c/</u>	2 415
Yougoslavie	5 000	5 000	5 000	0	0	15 000
Zaïre	0	0	0	40 000 <u>c/</u>	1 000 <u>c/</u>	41 000
Zambie	0	0	0	0	5 970 <u>c/</u>	5 970
Zimbabwe	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 939 778	1 979 049	1 656 352	1 670 202	2 013 546	9 258 927

(Voir notes page suivante)

a/ Contributions calculées sur la base des taux de change en vigueur à la date où elles ont été annoncées, avec ajustements des chiffres communiqués les années précédentes.

b/ Contributions reçues, calculées sur la base des taux de change en vigueur à la date du versement, sauf lorsqu'il est indiqué que la contribution est annoncée ou attendue; les chiffres pour 1984 sont ceux de juillet 1984.

c/ Contribution annoncée, mais pas encore reçue.

d/ Contributions attendues.

e/ Contributions supplémentaires reçues en monnaie non convertible.

Annexe III

Statistiques concernant les activités de formation

A. Nombre de participants (de 1966 à 1984)

Afghanistan	33	Chine	51
Afrique du Sud	3	Chypre	28
Albanie	3	Colombie	57
Algérie	31	Comores	10
Allemagne, République fédérale d'	153	Congo	17
Angola	10	Costa Rica	37
Antigua-et-Barbuda	4	Côte d'Ivoire	50
Antilles néerlandaises	2	Cuba	51
Arabie saoudite	75	Danemark	25
Argentine	81	Djibouti	13
Australie	35	Dominique	16
Autriche	45	Egypte	151
Bahamas	37	El Salvador	32
Bahreïn	85	Emirats arabes unis	35
Bangladesh	47	Equateur	60
Barbade	53	Espagne	21
Belgique	39	Etats-Unis d'Amérique	151
Belize	2	Ethiopie	51
Bénin	50	Fidji	32
Bhoutan	72	Finlande	53
Birmanie	59	France	91
Bolivie	36	Gabon	69
Botswana	40	Gambie	16
Brésil	46	Ghana	77
Brunéi	1	Grèce	32
Bulgarie	55	Grenade	14
Burundi	40	Guatemala	32
Cameroun	43	Guinée	23
Canada	92	Guinée-Bissau	14
Cap-Vert	16	Guinée équatoriale	7
Chili	73	Guyana	39

Haïti	130	Maurice	20
Haute-Volta	19	Mauritanie	32
Honduras	49	Mexique	142
Hong-kong	1	Monaco	6
Hongrie	22	Mongolie	49
Iles Cook	3	Montserrat	1
Iles Salomon	6	Mozambique	31
Iles Vierges britanniques	1	Népal	43
Inde	68	Nicaragua	51
Indonésie	134	Niger	32
Iran (République islamique d') ..	62	Nigéria	163
Iraq	115	Norvège	23
Irlande	29	Nouvelle-Zélande	59
Islande	10	Oman	70
Israël	44	Ouganda	57
Italie	29	Pakistan	78
Jamahiriya arabe libyenne	113	Panama	45
Jamaïque	76	Papouasie-Nouvelle-Guinée	37
Japon	45	Paraguay	24
Jordanie	57	Pays-Bas	56
Kampuchea démocratique	51	Pérou	73
Kenya	55	Philippines	104
Koweït	101	Pologne	47
Lesotho	25	Portugal	39
Liban	30	Qatar	70
Libéria	53	République arabe syrienne	53
Luxembourg	7	République centrafricaine	54
Madagascar	39	République de Corée	66
Malaisie	79	République démocratique allemande	83
Malawi	40	République démocratique	
Maldives	15	populaire lao	30
Mali	43	République dominicaine	48
Malte	36	République populaire démocratique	
Maroc	65	de Corée	26

République socialiste soviétique		Tchécoslovaquie	27
de Biélorussie	1	Territoire sous tutelle des Iles	
République socialiste soviétique		du Pacifique (Micronésie).....	2
d'Ukraine	7	Thaïlande	100
République-Unie de Tanzanie	71	Togo	37
Roumanie	45	Tonga	4
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et		Trinité-et-Tobago	74
d'Irlande du Nord	77	Tunisie	78
Rwanda	42	Turquie	79
Saint-Christophe-et-Nevis	6	Tuvalu	1
Sainte-Lucie	14	Union des Républiques	
Saint-Siège	50	socialistes soviétiques	111
Saint-Vincent-et-Grenadines	7	Uruguay	39
Saint-Marin	2	Vanuatu	4
Samoa	15	Venezuela	160
Sao Tomé-et-Principe	8	Viet Nam	55
Sénégal	39	Yémen	77
Seychelles	10	Yémen démocratique	36
Sierra Leone	45	Yougoslavie	46
Singapour	81	Zaïre	116
Somalie	37	Zambie	56
Soudan	108	Zimbabwe	14
Sri Lanka	45	Organismes observateurs	42
Suède	86	Organismes des Nations Unies ...	194
Suisse	82	Autres organisations	
Suriname	69	internationales	97
Swaziland	52	Institutions universitaires	146
Tchad	42		
		TOTAL	8 568

B. Nombre de participants au cours de la période allant
du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984 a/

<u>Programmes b/</u>	<u>Participants</u>
A. Séminaire à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes (Genève)	77
B. Cours d'orientation à l'intention des nouveaux membres des missions permanentes (New York)	52
C. Séminaire organisé conjointement par l'IDE et l'UNITAR sur les questions intéressant le développement international (Washington, D.C.)	26
D. Cours pratique sur l'élaboration des traités, résolutions et autres instruments internationaux (New York)	33
E. Atelier sur l'organisation, le classement et l'utilisation de la documentation de l'Organisation des Nations Unies (Genève) ...	53
F. Programme de bourses d'études ONU/UNITAR de droit international (La Haye et autres endroits)	16
G. Cours régional de formation et de perfectionnement en droit international organisés conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'UNITAR à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (Buenos Aires)	34
H. Cours de formation sur la coopération internationale et la diplomatie multilatérale à l'intention de jeunes diplomates francophones originaires de pays d'Afrique (Paris/Genève/Bruxelles/Berlin/Bonn)	23
I. Séminaire UNITAR/IDE sur la gestion des projets de développement rural à l'intention de formateurs originaires du Rwanda, du Burundi, des Comores et du Zaïre (Rwanda)	26
J. Séminaire UNITAR/PNUD à l'intention de planificateurs du développement originaires de pays africains anglophones entrant dans la catégorie des pays les moins avancés et de leurs homologues du PNUD (Botswana)	37
K. Séminaire à l'intention de formateurs en gestion d'institutions de financement du développement d'Asie et d'Afrique (Washington, D.C.)	27

a/ Dans certains cas, les mêmes personnes ont participé à plus d'un programme.

b/ On trouvera ci-après la répartition par pays au cours de la période allant du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984.

L. Réunion d'information sur l'évolution récente du droit humanitaire international (Genève)	<u>26</u>
Nombre total de participants aux programmes A à L	<u>430</u>
Services spéciaux de formation :	
Séminaires d'information à l'intention de diplomates saoudiens	30
Cours d'orientation sur la fonction publique internationale à l'intention de fonctionnaires d'institutions et organismes des Nations Unies ayant leur siège en Europe (Genève)	26
Séminaire sur les techniques de formation et de mise en place d'institutions à l'intention d'experts en assistance technique (Amsterdam)	20
Formation de fonctionnaires des conférence originaires de l'Etat du Koweït	<u>2</u>
Nombre total de personnes ayant bénéficié des services spéciaux de formation	<u>78</u>
Nombre total de participants aux programmes A à L et de personnes ayant bénéficié des services spéciaux de formation	<u>508</u>

Répartition par pays au cours de la période
allant du 1er juillet 1983 au 30 juin 1984

Pays	Programmes											
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Afghanistan	1	1		1	2							
Algérie	1		1			1						1
Allemagne, République fédérale d'	3	1	1	1	1							1
Antigua							1					
Arabie saoudite	2			1								
Argentine	1				1		15					
Australie			1									
Autriche	1											
Bahamas		1										
Bahreïn						1						
Bangladesh				1								
Belgique												1
Bénin		1	1	1				3				

Programmes

Pays	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Bhoutan				1								
Birmanie	1											
Bolivie		1			1							
Botswana										20		
Brésil	1						1				1	1
Bulgarie	1	1										
Burundi									4			
Cameroun		1										
Canada			1									
Chili	2					1	1					
Chine	1	1		1	1							
Colombie	3						1					
Comores						1			5			
Costa Rica					1		1					
Côte d'Ivoire		1		1				1				

Programmes

Pays	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Cuba		1			1		1					
Dominique		1	1				1					
Egypte	1	1	1	1				2				1
El Salvador					1							
Equateur	1			1			1					
Etats-Unis d'Amérique		1	1									1
Ethiopie			1								1	
Finlande				1								1
France	1											1
Gabon	3							2				1
Gambie											1	
Ghana					1							
Grenade		1					1					
Guatemala	2				2							

Programmes

Pays	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Guinée				1		1						
Haïti	1	1										1
Haute-Volta		1						3				
Honduras	2			1	1		1					
Hongrie					1							
Iles Salomon		1	1									1
Inde				1								3
Indonésie	3		1		1							2
Iran, (République islamique d')		1			1							
Islande				1								
Israël		1										
Italie	1				1							
Jamahiriya arabe libyenne	2	1										
Jamaïque		1	1				1					

Programmes

Pays	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Japon		1	1	1								
Kampuchéa démocratique		1		2	1							
Kenya		1	1			1						
Lesotho				1						1		
Liban	2	1	1		1							1
Madagascar				2	1							1
Malaisie											4	
Malawi										1		
Malte			1	1								
Maroc				1	2							2
Mauritanie								8				
Mexique	3			1	2	1	1				1	1
Népal					1	1						
Nicaragua		1	1		1		1					1

Programmes

Fays	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Niger						1						
Nigéria	4	1			2						1	
Nouvelle-Zélande					1							
Oman		1										1
Ouganda						1				1	1	
Pakistan		1	1		1	1					2	
Panama	2	1	1		3		1					1
Pays-Bas			1									
Pérou							1					1
Philippines		1				1						1
Pologne	2				1							
Portugal	1	1			1							
Qatar					1							
République arabe syrienne	1	1		1								

Programmes

Pays	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
République centrafricaine	2	1		1				1				
République de Corée			1								4	1
République démocratique allemande	1	1										
République démocratique populaire lao		1										
République dominicaine				1	1		1					
République socialiste soviétique d'Ukraine			1									
République-Unie de Tanzanie				1	1					1		
Roumanie												1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		1			1							
Rwanda										13		
Saint-Christophe-et-Névis		2										
Sainte-Lucie		1					1					

Programmes

Pays	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Saint-Siège		1										
Sénégal				1								
Sierra Leone		1		1						1		
Singapour	1	1										
Somalie			1							1	1	
Soudan					1					1		
Sri Lanka	1				1							1
Suède	2	1			1							1
Suisse	1				1							
Suriname		1										
Swaziland			1	1								
Tchad							1					
Tchécoslovaquie					1							
Thaïlande	1				1	1					1	2
Togo			1					3				

Programmes

Pays	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
Trinité-et-Tobago					2							
Tunisie	1	1		2								
Turquie	2											
Union des Républiques socialistes soviétiques	4	1			1							
Uruguay				1	1	1						
Venezuela		1	1				1				1	
Viet Nam		1			1	1						1
Yémen	2	1			1							
Yémen démocratique		1										
Zaïre	1							4				
Zimbabwe		1										
Organismes observateurs					2							1
Systeme des Nations Unies										8		

Pays	Programmes												
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	
Autres organisations internationales	8												
Total	77	52	26	33	53	16	34	23	26	37	27	26	

Nombre total des participants aux programmes A à L : 430

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . اسلم منها من المكتبة التي تتعامل معها
أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
